

6  
VIE  
DE J. PÉTION,

MAIRE DE PARIS.

PAR J. J. REGNAULT,

Auteur de plusieurs Ouvrages littéraires  
et politiques.

---

A BAR-LE-DUC,

Chez François DUVAL, Imprimeur;

*Et se trouve à PARIS,*

Chez GUILLAUME *Junior*, Quai des Augustins;

---

L'AN IV de la LIBERTÉ.

5



VIE

DE J. RÉTION

MARIE DE P. A. R. I. S.

PAR J. L. RÉGNANT

À Paris chez les Citoyens de la Liberté

et de la Vérité

A. B. A. T. E. D. U. C.

Chez les Citoyens de la Liberté, Impression

de la Liberté de Paris

Chez les Citoyens de la Liberté, Impression

de la Liberté de Paris



# PRÉLIMINAIRE.

---

**J**E n'ai point attendu jusqu'ici pour rendre hommage aux vertus sublimes et aux talens éminents du Maire de Paris. J'ai à me féliciter d'avoir été un des premiers citoyens français , qui , au milieu des traits que lui décochait l'envie , ait démêlé le héros vertueux dans l'illustre Pétion. Depuis la fuite du roi sur-tout , moment où cet incorruptible législateur est parvenu à l'apogée de sa gloire , je n'ai cessé , dans différens livres que j'ai publiés , et dans plusieurs journaux patriotiques , de proclamer l'Aristide-français. Je l'ai toujours vu marcher d'un pas ferme et immuable dans la route



vj PRÉLIMINAIRE.

de la vertu, de la liberté, du patriotisme, de la justice, du désintéressement, de la vérité, de la probité. Supérieur aux faiblesses qui souillent souvent les âmes les plus héroïques, il mérite, par son culte constant à la vertu, d'être rangé parmi les grands hommes dont la France s'ennorgueillit.

Mon caractère fier et rude, ne se prête pas volontiers aux fades vapeurs de l'adulation; mais l'héroïsme a des droits sur mon âme; mais la vertu, l'amour de la liberté et du peuple, adoucissent mon âpreté républicaine; alors le censeur implacable du vice, l'éternel fléau des despotes, des abus et



des préjugés, aime à devenir l'apologiste de la vérité.

Amis de la Constitution, vous dont j'ai le bonheur d'être le frère, braves Jacobins, lisez ma lettre avec confiance; ce sont des faits que j'énonce; la dent de la calomnie s'emousse contre le bouclier de la vertu.

Jusqu'ici Pétion a mérité des couronnes de toute la France; si, ce que je frémis de dire, s'il faisait un faux pas, un seul faux pas dans l'arène qu'il parcourt; après avoir été le panégyriste de ses triomphes, je serais le dénonciateur de ses échecs, et le censeur amer et inexorable de sa fragilité.







# LETTRE

DE

J. J. REGNAULT,

*SUR J. PÉTION, Député à l'Assemblée  
Constituante, Membre de la Société des  
Amis de la Constitution, séante aux  
Jacobins, et Maire de Paris.*

ADRESSÉE aux Sociétés des Amis de la  
Constitution Jacobins, en France.

---

AMIS DE LA CONSTITUTION,

ÉCOUTEZ le langage d'un homme libre : je  
hais autant la flatterie que j'idolâtre la liberté,  
mais quand il est question de célébrer un de ses  
enfans, doit-on craindre de ne pas dire le vrai ?  
Je viens vous entretenir de celui qui a mérité  
le surnom glorieux d'*Aristide français*. Pétion



est l'objet de ma lettre : j'aime à me persuader que ce nom, synonyme d'*incorruptible*, commande toute votre attention ; la mienne sera de louer avec vérité ; anathématiser-moi, si je me parjure. Je n'ai jamais vu le maire de Paris, je ne lui ai jamais parlé ; mais enthousiasmé de la vertu qu'il a fait briller durant la session du corps constituant ; pénétré d'admiration pour l'ordre qu'il a fait régner à Paris, pour le courage qu'il déploie à chaque instant, pour son adresse à prévenir, déjouer, atténuer ou punir les trames qu'ourdissent journellement les ennemis de la constitution, et ces filoux dont regorgent les bouillottes, les places publiques et les cérémonies quotidiennes ; je n'ai pu résister d'entrer dans quelques détails relatifs à l'auteur de tant de bienfaits. La source de ces détails est pure et certaine : je les tiens d'un ami et d'un compatriote de M. Pétion ( 1 ).

---

( 1 ) M. Jozeau, ami et compatriote du brave Maire de Paris, et Secrétaire de la Mairie, a eu la bonté de me fournir des renseignemens



Cet homme illustre naquit à Chartres, le 3 janvier 1756. Sa famille plus distinguée par la réalité des vertus et des talens, que par l'illusion mensongère des titres, honora immémorialement les gymnases de Thémis. L'aïeul de M. Pétion, jurisconsulte instruit et magistrat intègre, n'était pas de ces subtils ergoteurs, dont la science unique se borne à conduire et à perdre dans les tortueux labyrinthes de la chicane, les intérêts de leurs cliens; véritable avocat de la faiblesse ou de l'innocence opprimées, il employait ses talens à la défense des droits, que la force ou que la mauvaise foi prétendent ravir à l'orphelin, à la veuve, à l'indigent, Le fils de cet homme vénérable et qui a le bonheur d'être le père du maire de Paris, marcha constamment sur la trace de ses ancêtres. Toujours prêt à émousser le fer de la justice plutôt que de frapper au hasard, il en consultait sans cesse les balances.

---

authentiques sur la vie de ce vertueux législateur. Je saisis cette occasion pour lui témoigner publiquement toute ma reconnaissance.



Il n'ignorait pas que la profession d'avocat est le plus noble des instituts, et qu'elle couvre de gloire et d'honneur celui qui l'honore réciproquement par ses lumières, sa probité, ses talens et ses conseils.

Ordinairement la vertu des pères fait celle des enfans; les Atrides enfantèrent Achilles, et ce n'est pas sans raison que les Grecs firent d'Hercule le fils du maître de l'olympé. Cette règle a, sans doute, des exceptions, car Louis XIII. était fils d'Henri IV., et le citoyen de Genève avait pour père un horloger. Quoiqu'il en soit, je dois apporter pour preuve de ce que j'ai dit d'abord, le vertueux citoyen dont je parle. Le grand homme n'a pas besoin d'aïeux, son nom commence avec lui; mais c'est encore une faveur de plus quand, au lieu de compter des nobles parmi ses parens, il n'y voit que des hommes vertueux.

Le jeune Pétion manifesta de bonne heure son goût pour l'étude des sciences, des arts et des belles lettres; au germe des grands talens dont il devait un jour fournir à sa patrie le précieux tribut, il joignait celui des vertus



qui n'ont pas moins été utiles à son pays. Jamais il n'est sorti de l'enfance pour la pureté des mœurs, et l'heureuse vierge qui, depuis, a eu le bonheur de devenir sa compagne, a trouvé dans son époux tous les trésors qu'elle méritait.

Ce fut à Vendôme, chez les oratoriens que Pétion commença le cours de ses classes; de nombreux succès lui méritèrent l'estime de tous les honnêtes citoyens, et la tête que devait ceindre le chêne du civisme, fut souvent couronnée des lierres que les muses cultivent pour leurs nourrissons.

Pétion avait des connaissances trop précoces, et sa philosophie avait devancé son âge de trop loin, pour qu'il ne s'apperçût pas du vice qui allait gagnant l'éducation, cette branche si essentielle de l'ordre social, sans laquelle il ne peut exister ni hommes ni citoyens.

En effet, l'éducation nationale ne formait jadis que des sujets voués aux préjugés; partout la même dans le fond, à quelques différences près dans la forme, pour le militaire, l'homme de robe, les prêtres, les cénobites,



l'homme de lettres; elle étouffait les vertus et les talens naissans et laissait faire aux vices et aux défauts, d'effrayans progrès. Qu'apprenait le bourgeois dans les institutions jésuitiques? à bien connaître l'esprit de la société, à vanter au-dessus de Démosthènes et de Cicéron, Bourdaloue et Ducerceau: à condamner comme janséniste, et conséquemment comme damnés, tous ceux qui avaient la folie d'ajouter foi aux miracles de saint Médard: à dire enfin que hors de la société, il n'y avait pas de salut. Qu'apprenaient les nobles dans les écoles prétendues militaires? à adorer le Roi, se rendre esclaves du faux honneur, égorger les *vilains* pour leurs menus plaisirs, se croire d'un sang plus pur que celui des autres hommes, à bannir en un mot la nature de leur ame enorgueillie, pour la remplacer par la hauteur, par les airs, par l'indécence. Qu'apprenaient dans les séminaires, ceux qui se destinaient au sacerdoce? à se croire au dessus de tous les mortels, parce que s'imaginant approcher de la Divinité, ils ne pouvaient se persuader qu'elle ne vibre pas sa foudre sur des scélérats: ils apprenaient



à allumer les tisons du fanatisme, à batailler par *ergo* sur l'existence, la préscience, la grandeur de Dieu, à masquer le crime par l'apparence des vertus, et à enchaîner le peuple au char de la superstition par un lien sacré.

Il serait trop long d'entrer ici dans les détails de ce qu'apprenaient ou plutôt n'apprenaient pas, sous le règne des rois, les enfans de la patrie. Il suffit de dire qu'ils effleuraient toutes les sciences et qu'ils oublièrent la première, la seule utile, la seule qui est la mère des autres, celle de l'homme et des gouvernemens. Pétion s'aperçut de cet oubli coupable; il vit que dans la situation de la carrière qu'il parcourait, les sentimens que les instituteurs soufflaient à leurs élèves, étaient l'esprit de parti, l'amour des abus, des préjugés; qu'au bout de dix ans de plein exercice dans les collèges, les élèves n'en rapportaient qu'une provision de mots tudesques qu'on donnait pour du latin, qu'une connaissance peu approfondie, et partant, plus embarrassante qu'utile de sa langue, qu'un jugement esclave, un cœur neutre, une ame



ou tiède ou éteinte, des facultés étrangères ; des sensations factices. Pétion échappa à la contagion qui devenait dangereuse par l'exemple ; il eut la force de résister au torrent, et moitié goût naturel, moitié raison, il se procura des jouissances aussi belles, aussi salutaires, qu'économiques. Il lut les bons ouvrages, les lut en homme déjà capable de sentir, de mûrir ce qu'il reçoit : et ces semences précieuses confiées à une bonne terre, ne tardèrent pas à féconder et à rapporter d'excellens fruits.

A l'âge de 18 ans, il quitta Vendôme et y laissa des regrets. Après, quelque tems donné à la nature, dans la ville qui l'avait vu naître, il alla à Paris, et entra chez un procureur. Le véritable ami de l'humanité n'a jamais pu que vouer une haine vertueuse et un héroïque mépris à ces diaboliques institutions, qui ont fait de la sublime profession de défenseur officieux, le métier atroce d'assassin par principes, de voleur par calcul, de bourreau par egoïsme. A ces traits on recon-  
nait



nait les procureurs. Ces mandrins en bonnet carré, qui faisaient rougir de leurs regards malins et cupides, la modeste et virginale justice, ces vampires, qui suçaient froidement le sang des infortunés qui passaient par leurs mains rapaces, les procureurs enfin et leurs ténébreux dédales, ne pouvaient être du goût de Pétion, qui dans un corps de 19 ans, renfermait l'ame de Caton, et l'incorruptibilité d'Aristide. Cependant il fit par raison et par nécessité, ce qu'il n'eût jamais fait par goût : mais pour chasser les tristes idées de Dénisart et de Pothier, il se plaisait à lire les philosophes, les bons auteurs, les amis de la liberté ; car il en existait avant la révolution ; et plus d'une fois le *contrat social* et la *loi naturelle* remplacèrent dans ses mains le *codicile* ou les *instituts de Justinien*. Il passait tous ses momens de recreation dans la retraite, et sa tête qui fermentait déjà d'idées libres et démocratiques, mûrissait ce système constitutif que la France a adopté, et dont Pétion partagea depuis, l'en-



fantement avec Mirabeau ( 1 ), Robespierre et d'autres grands hommes, dont nous aurons l'occasion de parler ci-après.

Bientôt Pétion fut arraché à l'étude : nouveau Cochin, il fut lancé dans l'arène, où, athlète des intérêts, de l'honneur, de la vie des citoyens, il combattit courageusement pour eux. Au milieu d'une atmosphère remplie des miasmes pûtrides des abus et des préjugés, l'institution des avocats s'est plus garantie des atteintes d'une gangrène morale, que tout le reste de l'établissement robinesque. Ce n'est pas que l'égoïsme n'ait souvent pénétré dans le corps des défenseurs des droits du citoyen, mais il s'y est rencontré quelques hommes rares, dont l'ame d'une trempe toute particulière, sut mépriser la sordidité d'un lucre honteux, pour consacrer leur plume éloquente à soulager les malheureux, et à éclairer les absurdités de nos anciennes loix.

---

( 1 ) Voyez le *Discours de J. J. Regnault*, sur Mirabeau.



Ces respectables philanthropes ont imprimé à leur ordre un caractère d'augusticité, et lorsque l'assemblée nationale eût tout renversé, elle épargna les avocats, corporation libre, amie de la constitution nouvelle, et dont on a extrait les plus brillans sujets pour les placer soit sur le trône des loix, soit dans les administrations, soit dans le nouvel ordre judiciaire.

De tous les orateurs qui illustraient le barreau de Chartres, Pétion mérita par ses lumières, son éloquence, sa modestie, et surtout sa probité, de devenir le chef. Intimement pénétré de la dignité de son état, il y consacrait tous ses travaux. La ville et les environs de Chartres se souviennent avec reconnaissance des bienfaits dont Pétion les combla, des services qu'il leur rendit, et ils ne prononcent son nom qu'avec un respectueux attendrissement. C'est ainsi que l'homme serviable reçoit des cœurs qu'il a soulagés, l'hommage qu'en reçoit aussi la Divinité. C'est lui ressembler que d'être bienfaisant.

Tout en se livrant à l'étude de ces compilations dégoûtantes qu'on appelait loix, Pétion



ne négligeait pas celle des belles lettres. Elles adoucissaient dans son cœur l'amertume qu'y versaient certaines coutumes atroces que la sévérité, que l'arbitraire employait sous le beau nom de justice : après avoir combattu avec courage dans la carrière des plaidoiries, Pétion qui, naturellement aime la retraite, se confinait dans son cabinet, et là rendu à son élément, il osait cueillir des fleurs dans les vallons des muses, et ne rentrait dans le désert aride de la chicane, qu'après s'être reposé sur leur sein.

Une académie d'Allemagne avait proposé une question de morale et de philosophie autant que de politique ; elle en avait fait l'objet d'un prix. Il s'agissait de *trouver les moyens de prévenir les délits des mères qui détruisent leurs enfans.*

Pétion jeune encore, mais d'une étonnante maturité pour les connaissances et pour la philosophie, sent éveiller sa sensibilité à la lecture de ce programme : il prend la plume et trace fortement un discours qui, à la solidité d'une excellente logique unit le coloris,



l'expression du stile. C'était un beau sujet pour le citoyen philosophe , que celui qui devait offrir avec les plus gracieux tableaux de l'amour, ceux de son désespoir, de ses fureurs.

Le discours de Pétion parut et fut accueilli, mais par une circonstance inutile à déduire ici, le prix ne fut pas distribué, et la question qui paraissait résolue dans le discours de Pétion, resta sans fruit pour la législation à laquelle elle était intimement liée, qu'elle éclairait d'un jour plus pur et qu'elle attachait plus fermement à la philosophie et à l'humanité.

Le mortel qui est véritablement son ami n'écrit pas une ligne qui ne puisse lui être de quelques secours : Pétion, après avoir approfondi le vice radical de la législation civile, confia au papier le résultat de ses moyens de réforme. Il dévança dans cet ouvrage et prépara ce que l'assemblée nationale a fait depuis. L'hidre de la féodalité, qui de ses millions de têtes frappait de mort la plus nombreuse et la plus respectable classe de l'état, était dans l'ouvrage de Pétion, le but de ses plus grands coups.



L'odieuse coutume des retraits, qui prive l'homme de bonne foi pour enrichir le scélérat rusé; celle des substitutions, qui favorise la nature trompée ou les parens dénaturés; les droits de rachat, de champart, et une multitude de branches parasites qui gourmandaient le pied de l'arbre social, étaient notés d'erreurs, de crimes dans l'essai de Pétition.

Apparemment que cet écrit était fait pour produire une sensation terrible au despotisme en faveur de la liberté, car à peine fut-il publié, que le chef des commis à la phrase lâcha sur lui une meute de ses furets. La vente fut arrêtée avec un soin singulier, les exemplaires furent saisis, l'édition totale prohibée; on prit les précautions les plus sévères pour que cet ouvrage ne pût renaître; mais il n'était pas expiré, et tandis que le scalpel des censeurs en dépéçaient toutes les phrases pour en extraire ce qu'ils appellaient le venin (et c'en était bien à la vérité pour la tyrannie), des mains serviables lui redonnaient l'essor, et le délit des contrefaçons, tolérables, peut-



être dans ces circonstances, faisait passer en contrebande une œuvre brillante du patriotisme.

Pétion ne se contentait pas de désigner les côtés faibles ou pernicioeux de nos loix civiles : en haïne des préjugés , il démontrait que les ministres des autels devaient participer *légitimement* à l'union que tout être est porté de célébrer avec un être fait pour lui. N'était-il pas ridicule en effet , de voir une tourbe noire de frocs , de capuchons , de soutannes , de mitres , de barrettes , de jaquettes de toutes couleurs , de toutes étoffes et de toutes formes , prêcher la pureté dans leurs homélies , et afficher par leurs actions la corruption et la putridité des mœurs. — Nous sommes hommes , disaient-ils , la raison nous parle en chaire , mais les passions nous dirigent dans la vie civile. — Restez donc toujours en chaire , Messieurs , ou n'affectez pas d'y débiter de belles maximes , pour les contredire l'instant d'après : éteignez par un nœud sacré , mais indissoluble , les feux qui brûlent votre sang , rendez hommage



à la nature, et ne faites plus rougir l'amour de vos écarts dégoûtans.

Pétion, dans son *essai sur le mariage*, ne le considérait pas simplement par ses rapports moraux : il n'ignorait pas qu'il tient essentiellement à la Constitution des États ; qu'il a fait long-tems une des bases essentielles de la législation unie au culte. C'est pourquoi il approfondissait aussi l'état de mariage, dans sa dissolution ; c'est à dire, le divorce. Un état, un peuple libre ne doit, ne peut point souffrir d'éternels liens. Ceux du mariage ne doivent être formés qu'autant que la nature et l'amour les auront tissus : ils doivent être brisés sitôt qu'eux-mêmes en rompent la trame. Si l'on admet le contraire, c'est faire du mariage, un enfer, un tourment continuel.

Mais puisque nous adoptons le système naturel du divorce, assurément, il ne faut pas que les cérémonies d'un culte quelconque ait l'air de rendre irruptibles les chaînes volontaires du mariage. La loi ne doit le regarder que comme contrat civil, où le consen-



tement des parties fait tout, et où quelques mot de latin et quelques gouttes d'eau lustrale, n'ajoutent pas la moindre chose. Il ne faut qu'un fonctionnaire public pour recevoir et garantir la volonté des parties; et lors du divorce, il ne faut que déchirer, d'un accord commun, le feuillet qui atteste la formation de l'hymenée. On demandera ce qu'on fera des enfans? voici la réponse: s'ils sont en nombre pair, ils seront partagés entre l'époux et l'épouse; si, au contraire, ils sont trois, sept, neuf, ou onze; après le partage égal, le sort décidera à laquelle des deux parties divorçantes appartient le restant des fruits du mariage.

Vous n'avez encore remarqué, frères et amis, dans la personne d'Aristide - Pétion, que l'ennemi des préjugés et des abus et le Philosophe sensible, qui consomme son tems et ses veilles à servir l'humanité: vous allez le voir l'un des précurseurs de la révolution, l'un des messies, l'un des soutiens de la liberté française et de la constitution qui nous a créés.



Le Solon de Chartres avait suivi d'un œil pénétrant toute la rotation du gouvernement, depuis que celui-ci, réduit à avoir besoin de la Nation, que jusqu'à lors il avait comptée pour rien, l'avait convoquée autour de lui, par de soi-disant représentans, les *assemblées des Notables* ( en 1787 et 1788 ). Pétion avait remarqué que le rouage allait se détraquer et que la nuée des abus allait fondre sur la France et la précipiter dans une dissolution totale; mais c'était peu de découvrir les ulcères qui gangrènaient le corps politique, il fallait connaître et appliquer les remèdes; et malheureusement l'état était dans une situation si critique, si allarmante, que les lénitifs n'étaient plus de saison, et qu'il fallait se servir de corrosifs, de caustiques, et amputer.

Alors parut le médecin. Pétion publia *l'Avis aux Français sur le salut de la Patrie*; cet ouvrage éloquent présente un effrayant tableau de la décadence de l'empire Français, des moyens d'amélioration et de régénération dont il est susceptible. Il offre d'ailleurs des



connaissances très-approfondies et très-réelles sur la constitution des gouvernemens de l'Europe, sur leurs rapports politiques, commerciaux et d'opinion, avec la France: sur la population, l'esprit national, les mœurs, le caractère les penchans de celle-ci, et sur la réforme dont, par des motifs qu'il présente, elle était susceptible.

Mais un objet vraiment important et qui l'est devenu davantage en passant sous le pinceau de Pétion, un objet qui prouve qu'il était à la hauteur, j'oserais même dire, au-dessus de la révolution, un objet enfin qui, abstraction faite de ses vertus et de ses autres écrits, eut suffi pour l'immortaliser; ce fut un plan de constitution que présenta Pétion dans son adresse aux Français.

Ce plan, qui décele l'homme de génie, le politique profond, renferme les principaux moyens qui ont été employés pour arriver où nous sommes parvenus; base essentielle de la souveraineté et de la représentation nationales, réflexions sur les droits des nations seules et légitimes souveraine, dissertation



méthodique sur les contributions dont un empire a besoin pour se sustenter, mode de répartition; assemblées des portions de l'empire, considéré sous les rapports territoriaux, populatifs et contribuans; organisation des représentans du souverain; forme législative; ordre judiciaire, fonctions administratives, fiscalité, économies rurales; tels étaient les grands et importans objets dont Pétion osa ébaucher le développement dans son ouvrage. Pour achever d'en donner la plus haute idée, il suffit de savoir qu'il n'y avait pas dix décrets constitutionnels, qui ne fussent renfermés dans cet excellent travail. Nous n'avons pas besoin de dire, je pense, que ceux qui ne se trouvent pas dans l'*Avis de Pétion aux Français*, sont les décrets d'organisation du pouvoir royal, échaffaudage monstrueux, solécisme épouvantable, qui sera éternellement la honte de ses criminels auteurs ( 1 ). Ne me faites pas l'injure, frères et amis, de prêter

---

( 1 ) Voyez la Révision de la Constitution, par Regnault.



au respectable Pétion des sentimens dont son cœur est si loin : il est juste , le maire de Paris , et vous le savez , il n'a jamais dévié dans le sentier du patriotisme et de l'honneur.

Avant la convocation des états-généraux , et lorsqu'il en fut question , cet homme , vraiment probe , publia différens pamphlets , qui tous respirent cette douceur de mœurs , cette aménité de caractère , cette suavité d'éloquence , et souvent cette lumineuse discussion et ces élans civiques , qui sont le sceau des ouvrages de leur inappréciable auteur.

Tout le monde se rappelle que cette horde noire de robins qui couvrait la France de son nombre et de son autorité , ne voulut enregistrer la convocation de l'assemblée représentante de la nation , que sous la condition , qu'elle se ferait sur le pied de celle de 1614. C'était une impertinente prétention , c'était un projet bien fou , que celui qu'affectait le parlement. Le citoyen de Chartres , indigné de cette audace , tonna contre elle , et fit ouvrir les yeux à une multitude d'hommes égarés. Il démontra vic-



torieusement la politique ambitieuse de cette odieuse et puissante corporation judiciaire , qui voulait tout envahir , tout ravir , tout s'asservir. Il prouva que si la nation consentait à recevoir la convocation de l'assemblée de ses états généraux , comme en 1614 , l'aristocratie reprenait plus de vigueur , le trône était sappé , et le peuple écrasé sous les débris de cet antique et terrible édifice. Par son écrit , Pétion fut en quelque sorte cause que le ministère montra tant de fermeté , dans un tems si orageux , où les vérités ne passaient qu'à la faveur des déguisemens. Tant d'austérité intimida ; le ministère osa commander , le parlement craignit de refuser , le patriciat fut allarmé , et la nation rêva qu'elle allait devenir libre.

Dans ce tems , l'un des apôtres de la liberté , l'un des précurseurs de la révolution fut nommé pour aller créer la constitution. Honoré d'un poids immense , mais auguste et à jamais recommandable ; Pétion partit de Chartres et vint à Versailles , dans le séjour de la corruption ; il jura de s'y tenir pur , et la voix



de la France proclame qu'il a tenu son serment.

Je vais entrer, frères et amis, dans la carrière législative de Pétion : avant de présenter à votre gratitude tout ce que son ame a fait pour votre félicité, il convient de dire un mot de ce grand homme dans sa vie privée.

Le père qui le créa, la mère qui lui donna le jour, la citoyenne vertueuse qui a uni sa destinée à la sienne, les enfans qu'il a donnés à la patrie, les amis qu'il s'est attachés et qu'il s'attache journellement ; tous disent qu'il est impossible de trouver, un meilleur fils, un époux plus charitable un père plus tendre, un ami plus sensible, le pauvre avoue qu'il n'y a pas un mortel plus compatissant : le philosophe voit dans lui le philosophe le plus aimable, le littérateur le moins orgueilleux, tout le monde s'accorde à le regarder comme l'homme le plus vertueux et le moins corruptible, quel tableau ! et il n'est point exagéré, et j'oserai même le dire, il est au-dessous de l'original ! prenez la piété d'Enée, la constance d'Orphée, la sensibilité



d'Oreste, et joignez à ces traits si beaux, la vertueuse sévérité de Caton et d'Aristide, vous aurez peut être l'idée de Pétion.

Qui pourrait ne pas le chérir, ne pas le révéler? ô mes amis! l'hommage que l'on rend aux hommes vertueux retourne à la vertu; respectez donc, aimez donc le maire de Paris. Mais ne le vénerez pas, ne le chérissiez pas, comme autrefois on *chérissait*, on *respectait* les hommes en place; un épanchement de votre cœur, voilà le tribut dû à la vertu et aux vertueux.

Le caractère des grands hommes est de se faire admirer par leurs ennemis: Pétion n'en a d'autres que ceux de la liberté, de la justice, du peuple et de la révolution; il n'a que ceux-là seuls, et ils l'admirent. Son caractère ouvert et franc se peint jusques sur sa figure; elle respire l'aménité, et ses yeux, naturellement doux, ne s'enflamment jamais que quand il voit la probité lêsée.

Il est obligeant, comme nous l'avons dit, ses goûts sont simples, comme la nature qu'il aime; il déteste la vie agitée, a peu de besoin

et



et ne désire de la fortune que ce qu'il en faut pour vivre: car le sage se contente de peu. Qui connaît Pétion, sait bien qu'il va soupirant sans cesse après une retraite à la campagne: il n'est pas jusqu'à ce jour sans avoir appris que la philosophie gagne plus de victoires dans un jour de solitude, que dans un siècle de cour, et que les déserts les plus sauvages deviennent rians, quand la sagesse les habite. Il n'est nullement ambitieux d'honneurs, et s'il a accepté la place que l'estime publique lui a donnée, c'est qu'il sait que la seule récompense du civisme est le suffrage du peuple. Le véritable sage ne hait personne, il plaint les méchans et tâche de les rendre bons; aussi Pétion philosophe par caractère, par goût et pour ainsi dire par tempérament, ne porte-t-il aucun fiel dans son cœur, il s'amuse et rit des grandes agitations que se donne ici-bas l'orgueil et la folie des hommes: et n'excuse pourtant en eux que ce qui peut s'allier avec la probité.

Les bornes que je me suis prescrites dans



cet opusculé , retiennent ma plume , qui voudrait servir mon cœur , et tracer la liste des travaux de Pétion ; mais sa modestie ne me permet pas d'entrer dans les détails circonstanciés de ce qu'il a fait pour la félicité de la France ; il me suffira de rappeler ici les grands traits qui l'ont placé à la tête de ses incorruptibles législateurs.

Avec une provision immense de vérités et une source intarissable de civisme , Pétion était arrivé dans ce tourbillon cruellement rapide , qui emporte les hommes , sans leur laisser l'instant de réfléchir , ni la faculté de respirer. Une cour absorbée dans une mer de périls , avait été forcée , par la trépidation inconcevable du hazard et des circonstances , d'appeller autour de soi , les secours d'un peuple , que jusqu'à lors , elle avait compté pour rien , mais qu'à l'extrémité , elle connut pourtant être quelque chose.

Toujours il fut tout pour Pétion. La suite a prouvé que ce principe était le guide des moindres actions de sa vie.

Lorsque prenant un caractère digne de la



majesté d'une grande nation, l'assemblée des représentans, se monta au ton de la plus sublime exaltation ; lorsque écrasant la cour et méprisant ses ruses, elle lança sur les abus accumulés un brandon destructeur , Pétion ne fut pas le dernier à leur porter le plus de coups. Impassible au milieu des orages , il les vit rouler autour de lui , sans en être effrayé ; et eut le courage intrépide d'affronter les poignards , pour aller précipiter l'odieux despotisme du trône qu'il avait usurpé.

Pétion appuia de tout son pouvoir le projet miraculeux d'une solennelle déclaration des droits augustes des nations et de l'humanité ; il sentait que de cette déclaration devait dépendre le salut de la France, et qu'elle deviendrait le manifeste des peuples contre leurs criminels tirans. Dans cette immortelle séance, où les vaisseaux chariaient dans le corps de chaque député, le feu du plus pur patriotisme, à l'instant où sous le canon du despotisme, la liberté inspira à nos représentans le serment qui nous a sauvés ; Pétion se fit remarquer par sa fermeté, son enthousiasme, son énergie.



Qu'elle était belle , qu'elle était attendrissante , cette scène , où , environnée de glaives , de poisons , de train d'artillerie et de complots , la majorité des représentans d'un peuple qui ordonnait sa liberté , souriait aux efforts , aux convulsions de la cour agitée. Êtres petits et vains , semblaient-ils lui dire ; que prétendez-vous faire avec vos boulets , avec vos poignards ? nous sommes sans armes , voici notre poitrine ; frappez ! . . . . . elle est de fer pour les tirans ; leurs poignards s'émoussent contre elle , leurs boulets rétrogradent à ses puissans soupirs.

Instant mémorable , c'est toi qui nous a sauvés ! tu méritais bien que le pinceau et le burin s'empressassent de t'immortaliser ; aussi ceux de David te transmettront toi et tes acteurs à la vénération de la postérité la plus reculée. Lorsque l'assemblée nationale transplantée dans la capitale s'y fut livrée à toute l'impulsion des circonstances , Pétion dut sentir son âme s'épanouir , puisqu'il voyait que l'on rapportait tout enfin au légitime et unique souverain , au peuple. Entre les mille



et une occasions, où le citoyen de Chartres fit éclater plus fortement son ardente philanthropie, nous ne pouvons passer sous silence, cet orage fameux que soulevèrent, dans le corps législatif, cent intérêts déchaînés et opposés les uns aux autres. Pétion fit triompher ceux de la nation et confondit la petitesse égoïste de ces hommes, dont le cœur de rocher, ne voit dans quelques-uns de leurs semblables, que des bêtes de somme, destinées à leurs besoins et à leurs plaisirs.

Vous ne l'ignorez pas, frères et amis, une cabale orgueilleuse et intéressée s'agite en tout sens depuis la révolution, pour éterniser dans les Colonies l'odieux commerce des gens de couleur, et dans la France l'aristocratie des ci-devant soi-disant nobles. Les *négres* et les *bourgeois* sont pour cette classe d'individus exécrés, ce qu'est pour les tigres et les loups un timide troupeau de brebis, et parce que la roue fatale de la fortune ennemie l'a précipitée au dernier degré, et qu'elle ne peut



fouler d'un pied superbe les *villageois* et les *citoyens*, elle voudrait se venger de sa nullité, en écrasant de plus en plus les malheureux esclaves des plantations franco-américaines.

C'est de cette cause que Barnave fut l'avocat : jusqu'à la discussion de la législation coloniale, l'opinion publique avait marqué la place de Barnave à côté de celle des plus zélés défenseurs du peuple ; mais lorsque le bouillant Robespierre et l'intrépide Pétion eurent arraché le masque à ce Janus, l'opinion revira de bord, et tous les honnêtes gens trompés, ne virent plus qu'un comédien, dans celui qui se faisait l'apologiste du commerce effroyable de chair et de sang humains. *Celui des nègres est-il donc si pur ?* ..... a osé dire Barnave, et ce mot affreux a donné la mesure de l'âme féroce de ce petit Cromwel, qui applaudit aux cicatrices que le fouet des barbares Colons sillonne sur les épaules des gens de couleur.

Enfin, malgré toute la scélératesse de Bar



nave, malgré les tours astucieux de sa cabale, Pétion arracha à l'Assemblée nationale le décret du 15 mai, qui accordait aux gens de couleur le droit de citoyens.

Quand la faction Barnavienne eut vu triompher la justice et l'égalité, elle entra dans une rage inexprimable, et se promit bien de persecuter l'honnête homme, qui lui avait enlevé sa proie.

En conséquence, des batteries frauduleuses furent dressées de toutes parts; on tendit de tous côtés des pièges à l'ignorance honnête ou à la bonne foi; des fripons soudoyés portèrent le fer et le feu dans les habitations de St. Domingue; ils excitèrent les gens de couleur à une révolte générale, le sang inonda les plantations de l'Acul, de Limbé et en général la province du nord; des crimes qui font frémir la nature épouvantée furent commis, des femmes grosses furent coupées en morceaux et leurs fruits ensanglantés furent arrachés de leurs entrailles palpitantes, des enfans embrochés servirent d'étendart à ces tragédies funébres,



des Colons furent sciés lentement, d'autres brûlés vifs..... d'autres..... je m'arrête . . . . . ; j'en ai trop dit pour briser le cœur des êtres sensibles.

C'était peu d'avoir soufflé tous ces forfaits; ou en rejetta la cause sur le décret du 15 mai et sur ses estimables auteurs. Mille cris fatiguèrent l'assemblée nationale. Le comité colonial, d'accord sans doute avec les habitués de l'hôtel de Massiac, surprirent la religion du corps constituant, et le décret du 15 septembre abrogatoire du décret du 15 mai, ressouda les chaînes des nègres que celui-ci avait brisées.

Il est inutile de s'appesantir sur un objet si repoussant pour le patriotisme et la vertu; il est inutile de dire que le but unique de la cabale barnavienne et lamethtiste ( 1 ) est ,

---

( 1 ) Barnave et les deux Lameth ( Alexandre et Charles ) après avoir parus les amis et les défenseurs du peuple , se sont enfin montrés tels qu'ils étaient, de véritables courtisans égoïstes , l'opinion a marqué leur place à côté des Cazalès ,



en s'efforçant d'invétérer la traite ( 1 ) et ses horreurs dans les Colonies françaises, de les faire dépendre totalement et uniquement du roi, de leur faire recevoir des loix de sa main, d'être détachées de la constitution, de la législation et l'administration métropolitaines, et conséquemment de conserver dans leur sein *une caste distincte et privilégiée, un clergé à bénéfices, une aristocratie complete et une odieuse vassalité* dans la personne des gens de couleur. Ce système habilement travaillé, a toujours été tellement chéri de la cour, que malgré toutes les défections de l'aristocratie en France, malgré sa mort même, elle espère la ressusciter par les Colonies. C'est ce système qui

---

des Maury, des Foucault qui, au moins, eurent l'avantage de ne pas se masquer. C'est Robespierre et Pétion qui dévoilèrent en partie les trames de ces êtres vils, et qui osèrent braver l'opinion elle-même, pour rendre hommage à la justice et à la vérité.

( 1 ) Le commerce des Noirs sur les côtes de la Guinée, du Congo, du Cap, et dans les déserts de la Cafrerie.



à produit tous les monstrueux rapports du comité colonial et les discours verbeux et diffus du petit Barnave; c'est ce système qu'entretiennent et que nourrissent avec un zèle tout particulier, les Colons de Saint-Domingue, rassemblés à Paris, hôtel de Massiac; lesquels continuans à regarder le roi comme leur *souverain*, lui adressent journellement députations sur députations et suppliques sur suppliques, pour inviter *sa majesté* à tendre *ses bras paternels* aux *fidèles* habitans de *ses Colonies*. C'est ce système dont les combinaisons organisées par Médicis-Antoinette, influent puissamment sur le corps législatif et sur tous les fonctionnaires de l'empire. C'est ce système enfin, dont le terme et le motif sont de nous conduire à une capitulation honteuse sur la constitution et les droits de l'homme, c'est-à-dire, à *l'établissement d'une chambre haute, ayant le veto sur la chambre des communes, et d'une royauté fictive*; telle, en un mot, que ces institutions existent dans la constitution anglaise.

Mais le hazard, ou plutôt un être bienfaisant qui verse des secours sur la France, nous



à préservés d'un tel déshonneur : la seconde législature a rendu aux gens de couleur, les droits immuables que la nature leur a fait partager avec tous les autres hommes, et que d'indignes suppôts de la tyrannie leur avaient injustement enlevés.

Je suis forcé de passer sous silence les innombrables occasions dans lesquelles le civisme de Pétion, élaboré et fécondé par son talent, combattit pour le peuple contre ses despotes. Les différens discours qu'il a prononcés ne peuvent, sans perdre de leur beauté, passer sous le froid compas de l'analyse ; il les faudrait rapporter en entier, pour les faire justement apprécier. Un jour, viendra, peut être, où je pourrai en les réunissant et en les publiant, rendre à Pétion un hommage vraiment digne de lui, et enrichir d'œuvres à jamais célèbres dans les fastes du patriotisme, les bibliothèques nationales et celles de bons citoyens.

Ici s'ouvre, frères en la liberté, une scène toute nouvelle, et pour les acteurs et pour ceux qui assistent aux représentations. Un



automate royal, dont les ressorts stupides suivent l'impulsion d'une cabale fallacieuse; une fuite clandestine de ce même automate, et de sa famille perverse; l'arrestation de ces fugitifs insensés; leur honte et la gloire du peuple; l'inébranlable fermeté de Pétion, le grand caractère de Robespierre; l'incorruptibilité des Dubois-Crancé, des Antoine, des Grégoire, des Prieur, des Buzot, et de la minorité du parti patriote; la défection de la minorité de la noblesse et de leurs fourbes adhérens, lors de la cause du roi; la pétition et le massacre du champ de Mars; la scission opérée parmi les Jacobins, le courage inexpugnable que Pétion et son ami Robespierre, leurs véritables pères, déployèrent dans une occurrence si périlleuse, l'établissement des Feuillans; la secousse que ressentirent les clubs patriotiques des départemens; l'histoire à jamais détestable de la charte constitutionnelle, les trahisons multipliées de tous les comités de l'assemblée constituante, ses bassesses envers un roi traître et parjure; au milieu de tant de crimes, le spectacle touchant de la



vertu , de la probité , de l'incorruptibilité , aux prises avec tous les fougueux bouillonnemens de l'envie , de l'ambition déchaînées ; voilà quelques-uns des tableaux , qu'avec la clôture de la session constituante , il me reste à dessiner pour la vie législative de Pétion.

Lorsqu'enfin le peuple eut les yeux des-silés , et que , plein d'une juste fureur , il eut fait courber sous le poids de sa souveraineté les têtes altières des superbes tyrans ; la cour épouvantée , le roi consterné , les prêtres effrayés , la noblesse allarmée , les robins étourdis , tous feignirent de céder à l'orage et de se livrer de plein gré au torrent impétueux qui les eut emportés de force ; mais c'est qu'ils n'avaient pu lui résister , et dans l'instant même qu'ils promettaient d'oublier le tems des abus , et d'être fidèles et soumis au peuple , ils lui juraient au fonds de leur cœur ulcéré , une haine inextinguible. C'est ainsi que dans la fable , le loup , forcé un jour par les chiens , abjura son caractère féroce et promit de vivre en paix avec les moutons : mais un estomach habitué au sang peut il se con-



tente de lait; les chiens eurent la bonhomie de croire à la parole du loup; et celui-ci en fut quitte par un faux serment et pour la peur. Sorti de l'embarras, il se jeta de nouveau sur les timides brebis, et pendant que les chiens dormaient ou étaient éloigné, il les déchira à belles dents.

Un roi citoyen, des nobles, des prêtres et des robins patriotes *véritablement désintéressés* sont des problèmes dont la solution est introuvable. Le roi des Français, comblé des bienfaits d'une nation qui ne s'était plus souvenu de ses crimes, n'avait pas senti s'amollir son ame tyrannique, à la vue de tous les sacrifices que cette même nation avait fait pour lui; au contraire, à mesure qu'elle s'immolait à sa voracité, il augmentait sa haine, et bientôt il voulut porter sa férocité envers la nation aussi loin que la nation portait envers lui la douceur, les bontés, les dons et l'indulgence.

Depuis long-tems, la furie autrichienne soufflait à son stupide époux tous les poisons dont son ame était infectée: enfin, aidée



des principaux traîtres de l'Assemblée constituante et de la cabale du général, elle avait décidé Louis XVI à fuir du côté de Montmédy, pour, de-là, aller rejoindre *les chers et bien amés* émigrés.

Montmorin, avait eu l'audace de délivrer un passeport à la bande fugitive; et sous le nom de la *baronne de Koff*, Médicis-Antoinette, croyait échapper aux recherches pénétrantes des corps-de-garde, et conduire jusques dans la terre promise, son illustre *valet de chambre* ( 1 ).

Cependant l'éternel régulateur des destinées des empires suscita quelques bons citoyens pour déjouer les complots liberticides de la famille fugitive; Drouet, Sauce, Otto ( 2 ),

---

( 1 ) On sait que dans le passeport d'Antoinette, son époux passait pour son *valet-de-chambre*.

( 2 ) Soldat *patriote* de l'*aristocrate* régiment de Royal-allemand. Sans avoir concouru à l'arrestation du roi, il a empêché que la soldatesque ne *hachât* les gardes nationales, comme elle en avait



le Blanc, &c., eurent la gloire d'arrêter le fuiard , et d'étouffer les étincelles d'une guerre civile dont l'incendie allait embraser la France.

Au milieu d'un peuple immense, qui ne s'abbaissa pas même à huer le roi et sa famille; mais qui plein de fierté, de fermeté, de courage et de sagesse, leur montra ce que voulait une nation souveraine armée de baïonnettes et décorée des étendards de la liberté, la bande fugitive fut ramenée à Paris; quelqu'un avait, dit-on, proposé de faire parcourir tous les départemens à ces être vils et cruels, qui croyaient le peuple encore stupide; mais la seule vengeance qu'il se permit, fut de garrotter sur les sièges des voitures arrêtées, les criminels fauteurs de cette fuite sacrilège.

L'Assemblée constituante, il faut lui rendre cette justice, montra toute la majesté du peu-

---

reçu l'ordre. Otto a été victime de son dévouement, il ne lui reste que son sabre et du patriotisme.



ple qu'elle avait l'honneur de représenter. Au milieu d'une crise si allarmante pour le patriotisme, dans une situation où tous les orages amoncelés menaçaient de fondre et d'enfanter l'anarchie, dans un instant où tous les partis désiraient faire des prosélites, et où toutes les portions de la législation et du gouvernement étaient livrés et disputés par des mains rapaces, les législateurs constituans prirent un grand caractère. Ce moment surtout, dans lequel l'assemblée, après avoir entendu officiellement la nouvelle de l'évasion du roi, passa avec un héroïque sang-froid à l'ordre du jour, est digne d'être cité comme un acte de vertu sublime, de sagesse immortelle.

Cependant l'assemblée nationale, nomma dans son sein trois commissaires ( 1 ) pour aller constater l'arrestation du roi, et lui notifier les ordres suprêmes de son souverain. Voilà la seule fois, où l'assemblée a agi com-

---

( 1 ) Pétion, Latour - Maubourg et Barnave.  
( Décret du 22 Juin 1791. )



me elle devait; faut il que sa vertu ait été l'effet de l'excès du crime!

Le sage Pétion fut du nombre de ces commissaires. Ce fut lui qui monta avec le roi, dans la voiture qui le tenait prisonnier. Il serait vraiment curieux de rapporter ici, ce que se dirent ces deux personnages, dont l'un avili par sa conduite, et cependant toujours orgueilleux, contrastait singulièrement avec le grand homme, illustre par ses vertus, et ayant celles qui donne du relief à toutes, la candeur et la modestie.

Voici à peu près ce que je me figure que se dirent Pétion et Louis XVI. pendant le trajet jusqu'à la capitale.

#### LOUIS XVI.

( 1 ) C'est donc vous, Monsieur, qui êtes

---

( 1 ) Quoique cet entretien soit purement d'imagination, il est possible et même très-vraisemblable que celui de Pétion et du roi ait roulé à peu-près sur la même matière; d'ailleurs j'ai donné au roi les sentimens que respire le mémoire qu'il avait laissé en s'enfuyant.



un des commissaires de l'assemblée, envoyés pour me conduire *prisonnier* à Paris ?

## PÉTITION.

Oui, *sire*, ( 1 ) l'assemblée nationale m'a honoré de cette mission : mais elle a plutôt pour objet *de veiller à votre sûreté*, que de vous ramener *prisonnier*.

## LOUIS XVI.

Bah ! voilà ce qu'on me dit depuis deux ans , mais au fond je sais à quoi m'en tenir. Allez, Monsieur, est bien *prisonnier*, qui ne peut sortir sans être rattrapé.

## PÉTITION.

Le salut du peuple a demandé qu'on vous arrêât ; les émigrés ne désirent rien tant que de vous posséder, car pendant qu'ils nous feraient la guerre *en votre nom*, les ennemis

( 1 ) Ce mot impropre, et dont on ne peut se servir qu'en haussant les épaules, est mis là pour abréger.



de l'intérieur s'entendraient avec eux pour nous désoler par leurs manœuvres criminelles.

( *Quelque tems de silence.* )

LOUIS XVI.

Que dit-on de cet événement à Paris ?

PÉTION.

L'assemblée nationale dans ses décrets le traite d'*enlèvement*, mais la nation n'est pas la dupe, elle sait très-bien que vous vous êtes évadé. Au reste, cela fait peu de sensation; on est seulement indigné du mémoire que vous avez laissé, il n'est rempli que d'erreurs, et ce ne peut être que la passion qui l'ait dicté.

LOUIS XVI.

Des erreurs, de la passion ! . . .  
c'est bon à dire, ça ! mais je sais fort bien, moi, que c'est la vérité.

PÉTION.

Me permettriez-vous de vous prouver que vous avez été trompé: il suffit, pour s'en convaincre, de comparer les principes et les faits,



avec ce que vous avancez dans votre déclaration. D'abord. . . . .

LOUIS XVI.

Monsieur, je ne prétends pas subir ici d'examen; c'est à l'assemblée, puisqu'assemblée y a, à juger mon mémoire et non à vous.

PÉTION.

Ce n'est pas non plus un examen que je veux vous faire subir; c'est une conversation amicale que je voudrais avoir avec vous, elle peut vous être d'une grande utilité.

LOUIS XVI.

*Conversation amicale! . . . . amicale!* . . . eh! bien, voyons, monsieur Pétion, voyons donc ce que votre *amitié* pour moi vous suggère.

PÉTION.

Je vais vous parler avec franchise; je ne sais pas flatter, moi, et un roi n'est pas plus à mes yeux que tout autre citoyen. Vous le dirai-je? vous avez commis une grande faute



en vous-en-allant; c'est le moyen d'aliéner l'esprit public de votre personne.

### LOUIS XVI.

Tant que j'ai espéré voir renaître l'ordre et le bonheur du royaume par les moyens employés par l'assemblée nationale et par ma résidence à Paris, aucun sacrifice personnel ne m'a coûté; mais après bien des maux, l'affaire du dix avril dernier et les outrages que ma famille et moi avons reçus ce jour-là, ont décidé mon départ ( 1 ).

### PÉTITION.

Vous avez tort de vouloir justifier une erreur par une autre erreur. Si, lorsqu'au 10 avril, vous vouliez aller à St. Cloud, le peuple s'est porté à quelques excès, c'est qu'il soupçonnait dans votre conduite et dans celle du général, une trahison prochaine.

---

( 1 ) Tous les raisonnemens de cet entretien sont littéralement extraits de la déclaration laissée par le roi à son départ; il en est la réfutation.



## LOUIS XVI.

Quelle trahison avait on à redouter ? je venais d'être malade, j'étais convalescent, je me disposais à profiter des beaux jours du printemps pour aller me refaire. Voilà tout.

## PÉTION.

Non , *sire*, ce n'est point là tout. Sans compter le projet que vous aviez *de faire vos pâques par la main d'un réfractaire*, on avait des velléités d'un certain voyage qui...

## LOUIS XVI.

Sans doute ; voilà les idées reçues ; dès qu'on a le malheur de ne pas plaire, on est coupable. . . . avouez-le, Monsieur Pétion ?

## PÉTION.

Je ne puis avouer ce que je ne pense pas : mais puisque vous croyez que ce sont des *idées* quand on a des soupçons, je dois vous dire , que le bruit courrait *que vous vous évadiez*. . . . .

( Silence. )



LOUIS XVI.

. . . . . Monsieur Pétion, penseriez-vous qu'il ne fut pas permis de communier par la main d'un non-sermenté?

PÉTION.

Non , certainement ; mais lorsque cette action peut troubler l'ordre public, elle devient criminelle dans l'ordre politique. Au reste , voulez-vous que je vous le dise, il ne sied pas de venir vanter son amour pour la constitution , et de se contredire par des faits. Le peuple qui s'est donné un roi à le droit de le vouloir à son gré. Vous sentez parfaitement cela.

LOUIS XVI.

Je suis bien forcé de le sentir vraiment. Depuis la révolution , je ne cesse de faire des sacrifices à la volonté générale , ou plutôt soi-disant générale. Par exemple , il a donc fallu que j'éloignasse de moi mes fidels garde-du-corps , cela n'est il pas terrible?



## PÉTITION.

Il est très-possible que la privation de ce régiment ait été sensible à votre cœur. Mais, moi, je vous demande à mon tour, si, après l'orgie de Versailles, dans laquelle la cocarde nationale fut foulée aux pieds, et à laquelle vous et votre épouse assistèrent et, dit-on, applaudirent, le peuple pouvait voir les gardes-du-corps de bon œil ? et ce mépris, cette indignation qu'il manifesta pour eux, comment il serait possible qu'ils ne réjaillissent pas sur ceux qui en ont été les premiers provocateurs ?

## LOUIS XVI.

Et la justice, je n'y ai aucune part ; les loix qui y sont relatives se font sans moi ; les commissaires sont nommés à vie, tandis que les juges ne le sont que pour six ans. Le droit de faire grace m'est ôté et la majesté du trône est diminuée. Quant à l'administration intérieure. . . . .

## PÉTITION.

Permettez, *sire* ; vous venez assez de vous



plaindre sur un objet; si vous les accumulez tous, je ne pourrai les démêler pour vous répondre. Vous vous plaignez, premièrement, *de n'avoir plus de part dans la justice*; mais en supposant que cela soit, croiriez-vous que cela dût être? dans un état libre, et dont les droits de l'homme font la base, les pouvoirs doivent être distingués. Or, si la nation vous a délégué celui d'appliquer les loix qu'elle fait par ses représentans, a-t-elle pu, *sans être inconséquente avec elle même*, vous donner part à la confection des loix judiciaires? cependant elle a encore eu la condescendance de le faire, puisqu'en second lieu, vous confirmez l'élection du peuple, en donnant des brevets aux juges. . . . .

LOUIS XVI.

Affaire de forme, et dont l'inutilité est prouvée par l'évidence!

PÉTITION.

J'en conviens avec vous, et puisque vous trouvez cette forme inutile, j'en suis bien aise. Vous avez ensuite la nomination



des commissaires auprès des tribunaux; vous vous plaignez qu'elle soit à vie, tandis que celle des juges n'est que de six ans; mais l'emploi d'un juge est bien autrement puissant et terrible, que celui d'un commissaire. L'un tient sans-cesse dans ses mains les destinées des citoyens; tandis que l'autre ne rappelle au premier que ses devoirs, et préside à l'exécution des loix; ce qui n'est encore, si vous le voulez, qu'une affaire de forme.

### LOUIS XVI.

Mais, l'abolition du droit de faire grace, vous n'en dites rien?

### PÉTITION.

Par-tout où un homme est au-dessus de la loi, il est despote, et le peuple n'est pas libre; or, le droit de faire grace, suppose un homme au-dessus de la loi; il est donc injuste; il le fallait donc supprimer aussi bien que celui de commuer les peines. Je ne parle pas du pouvoir que le roi avait de commettre des injustices, en soustraisant au châtiment le



criminel favorisé ; ce n'est là qu'un motif secondaire ; le premier énoncé suffit ; et vous-même , *sire* , vous n'eussiez pas tenu ce propos , si vous aviez réfléchi qu'il fût contraire à la justice et à la liberté.

## LOUIS XVI.

Oh ! tout cela est bon , tout cela est bon ! . . .  
 Que me direz-vous , je vous prie , du pouvoir administratif ? N'est-il pas ridicule que faisant partie du gouvernement , il ait si peu de rapport avec moi ; et n'est-il pas encore plus affreux que les clubs influent tellement sur les corps administratifs , que ceux-ci soient presque devenus nuls par ceux-là ( 1 ).

---

( 1 ) Ceci est encore copié de la déclaration du roi. S'il l'eût faite aujourd'hui , il ne se serait pas plaint des corps administratifs , sur tout de ceux des départemens ; car ils servent avec un zèle vraiment unique les intérêts du roi , des ex-nobles et des réfractaires. Les clubs seuls et le peuple paraissent être un point à leurs yeux : qu'est-ce en effet que les clubs , et sur-tout la nation !



## PÉTITION.

L'exagération et la prévention sont de mauvais juges ; je dois vous dire , moi , que je trouve injuste que vous vous plaigniez du peu de rapport de l'administration avec vous ; n'en a-t-elle pas autant qu'elle en peut avoir , avec un pouvoir dont elle ne tient rien ? et n'est-il pas plus juste qu'elle rapporte au peuple ce qui vient de la puissance populaire ? A l'égard des sociétés patriotiques , je crois bien qu'il peut s'en trouver quelques-unes , dont les principes exaltés nuisent par trop d'effervescence à la chose publique ; car l'exardescence des principes touche aux erreurs , et c'est à tort qu'on la prend pour leur degré le plus sublime. En général , cependant , les clubs ne marchent , ne travaillent que pour soutenir la liberté et la constitution ; aucun n'a encore empiété sur les pouvoirs ; on vous a induit en erreur en vous l'insinuant ; et je voudrais que vous fussiez aux *Jacobins* , pour vous prouver que je dis la vérité.



## LOUIS XVI.

Pourtant ce sont les Jacobins qui excitent dans toutes *mes* armées cet esprit de révolte qui les désorganisera tôt ou tard. L'indiscipline de plusieurs régimens est à son comble, et je ne puis la réprimer, ni prévenir celle des autres, puisque, quoique la constitution m'ait donné le titre de chef *suprême* de l'armée, c'est l'assemblée nationale, ce sont ses comités qui ont fait tout le travail sans ma participation, et que c'est à elle, à eux et non à moi, que les régimens s'adressent pour avoir des réglemens de discipline, et rétablir celle que les malveillans ont renversée.

## PÉTITION.

Vous êtes le *roi des Français*; mais les armées ne sont point à vous, elles appartiennent à la nation; vous avez donc tort de dire *mes armées*. Maintenant je dois répondre à vos observations. Ce ne sont pas les clubs, à moins que ce ne soient ceux qui complotent pour la resurrection de l'aristocratie, qui soufflent dans les armées françaises l'esprit



de révolte et d'indiscipline. Cet esprit vient des vexations que les officiers font essuyer aux soldats, et les sociétés populaires n'ont jamais fait plus que d'appuyer les réclamations de ceux-ci contre ceux-là.

Secondement, vous paraissez vous plaindre de ce que c'est l'Assemblée nationale et non vous qui réglez la constitution militaire; mais c'est un véritable acte de législation, qui ne peut aucunement vous convenir. Les armées sont à la nation, c'est à la nation à en fixer l'organisation, et à vous de mettre à exécution les volontés nationales exprimées par les représentans.

Dans votre déclaration, à ce propos, je me rappelle d'avoir lu cette phrase : *il n'y aura jamais de discipline, tant que les soldats se croiront en droit de juger la conduite de leurs chefs*; c'est une erreur bien pérnicieuse. La censure, d'abord, est un *devoir* fraternel que tout citoyen est dans l'obligation de remplir envers ses concitoyens; ensuite, ce *devoir* est encore plus indispensable à l'égard des chefs; plus ils ont d'autorité, plus ils



cherchent à l'aggrandir; la censure est une entrave qu'il faut apporter à leurs projets quelquefois téméraires, et la défiance *salutaire* que l'on aura d'eux, tournera toujours au profit du bien général.

### LOUIS XVI.

C'est, sans doute, encore pour le bien général que s'est formé l'établissement d'un comité diplomatique, dont les opérations terminent le peu de besogne que m'avait laissée l'Assemblée, pour la confection des traités?

### PÉTITION.

En douter serait, ou une erreur, ou un crime. C'est aux représentans de la nation à examiner les traités et les négociations des puissances étrangères, avec lesquelles la nation contracte; le roi ne parle et n'agit qu'au nom de cette même nation par laquelle il est tout, et sans laquelle il n'est rien.

### LOUIS XVI.

Fort bien. C'est encore pour l'utilité générale que le droit de paix, après l'illusoire initiative



relative de la guerre est en quelque sorte remis entre les mains du pouvoir législatif, croit-on que quelque franchise qu'on mette dans les négociations, il soit possible d'en confier le secret à une assemblée, dont les délibérations sont nécessairement publiques ?

PÉTION.

Qui parle ici de secret ? les négociations d'un peuple libre doivent être publiques, puisque la guerre l'est. Au reste, nous apprendrons par là aux potentats avec lesquels nous contracterons, que le despotisme seul se cache et que la liberté agit ouvertement, car *la publicité est la sauve-garde des peuples.*

LOUIS XVI.

En tirant vos argumens *de la liberté*, vous aurez toujours gagné, Monsieur Pétion.

PÉTION.

Et vous, *sire*, vous perderez toujours, si vous tirez les vôtres *du despotisme.*

( *Nouveau silence.* )

E



LOUIS XVI.

Que pensez-vous de ce qui se passera à mon arrivée à Paris (1) ?

PÉTITION.

A en juger par ce que nous avons recueilli dans la route, elle sera *glaciale* pour vous ; la vengeance du peuple devient froide et réfléchie, c'est une preuve qu'il s'éclaire.

LOUIS XVI.

Et l'assemblée , comment prendra-t-elle ceci ?

PÉTITION.

Si elle suivait mon avis, après vous avoir mis en état d'arrestation, elle vous déclare-

(1) On sent que j'aurais pu étendre le dialogue, en parlant de tous les objets traités dans la déclaration du roi ; tels que les *finances*, l'organisation du *ministère*, sa *liste civile*, ses *nominations*, les prétendus *attentats* commis contre sa personne, par ceux qu'il a encore l'audace d'appeler ses *SUJETS*.



rait *accusable* et de suite instruirait votre procès.

LOUIS XVI.

Monsieur Pétion ! . . . . . Monsieur Pétion ! . . . . . savez-vous ce que vous dites ? . . . . . un roi accusé ! . . . . un roi auquel on ferait son procès ! . . . . oh ! . . .

PÉTION.

Un roi, lorsqu'il est coupable, n'est qu'un homme aux yeux de la loi.

LOUIS XVI.

*Maudite révolution ! . . . . . ( 1 ) maudit voyage ! . . . . .*

Le *monarque* ( 2 ) traître et fugitif arrive dans

---

( 1 ) Observez que si Louis XVI n'a pas articulé ces mots , sa conduite , depuis même son équipée de Varennes , prouve qu'il les a toujours pensés.

( 2 ) Terme impropre ; *monarque* se dit de celui qui est à la tête d'une *monarchie* ; or, il s'en faut



la capitale ; l'assemblée constituante décrète sa suite d'accusation, et le nouveau Charles IX. tremble et craint enfin la justice des hommes.

Mais cette fuite et ce retour qui devaient allumer les foudres vengeresses de l'assemblée nationale, la désarmèrent au contraire, et de ce moment le Rhin traversa la salle nationale et un grand nombre de députés furent *royalisés*.

Mais au centre d'une corruption, d'autant plus funeste qu'elle avait le voile et le langage d'un patriotisme *modéré*, au milieu d'une gangrène morale qui exhalait par-tout des vapeurs pestilencielles et mortifères ; quelques hommes vraiment probes, cuirassés, si j'ose ainsi parler, de civisme et de vertus, se conservèrent purs, inaltérables et forcèrent leurs audacieux ennemis à intriguer pour toucher à leur coupable but.

Arriva enfin ce jour à jamais immortel et

---

de beaucoup que la France soit une monarchie.



odieux, où une majorité timide et putréfiée blanchit par une loi révoltante le crime couronné.

Pétion eut la gloire avec Robespierre, de servir de chef de file à quelques illustres citoyens dont la justice était le premier sentiment, et qui ne voyaient dans Louis XVI. qu'un parjure et un réfractaire aux loix.

Ce fut alors que Robespierre et Pétion déjà immortalisés par leur patriotisme immaculé, obtinrent de tous les bons patriotes de la France un juste concert d'applaudissemens et d'actions de grace. Ces héros, fidèles au sacrement de la loi, à la liberté, à leur conscience, opinèrent pour que Louis XVI. *fût mis en cause*. Mais l'or de la liste civile et les caresses perfides d'une cour qui voyait l'autorité et la confiance s'échapper de ses mains débiles, aliénèrent l'esprit de la plûpart des députés, et malgré les efforts inconcevables de Pétion et des législateurs qui soutenaient son excellent système, celui qui venait d'abandonner lâche les rênes du gouvernement, y fut réintégré, et sans aucune condition; mais il ne le fut



ne le sera jamais dans l'opinion, elle l'a jugé depuis long-tems, et ses arrêts, une fois ratifiés par l'expérience, sont irrévocables.

C'était un triomphe pour le royalisme d'avoir fait échapper son coryphée au glaive de la loi. Une telle victoire lui donna la soif d'en obtenir d'autres; dès-lors des gens soudoyés firent répéter et répétèrent par-tout que Pétion, Robespierre, Grégoire et leurs adhérens étaient des *factieux*, et les bonnes gens qui croient tout sans calcul, sans combinaisons, s'imaginèrent que ces vertueux législateurs étaient des *factieux*.

L'impunité enhardit un crime; si les calomniateurs de Pétion eussent été dévoilés, ils n'eussent osé aiguïser contre lui et contre la constitution les poignards de Cromwel; mais le tems pressait; une meute de déclamateurs soudoyés allait semant par-tout des bruits injurieux; on voulait frapper rapidement et avec sûreté, on voulait capituler avec la noblesse, avec la cour, avec le clergé.

Les chefs de la coalition s'étaient assurés de la majorité de l'assemblée nationale; ils en



avaient sondé la tactique, lors de la question *si le roi devait être jugé* ; mais c'était peu encore, il fallait enchaîner l'opinion publique au système des conspirateurs. On ne peut rien faire sans l'opinion, c'est elle qui marque du sceau de l'immortalité, ou de celui de la réprobation.

Les *Jacobins*, organes et colonnes de l'opinion, hommes d'une sévérité connue de principes et d'actions gênaient la cabale ; il fallait se défaire d'eux à quelque prix que ce fut ; les moyens n'étaient rien, qu'est-ce qu'un forfait de plus ? mais l'exécution était plus embarrassante.

Une horde d'individus, soufflés par la brigue, vint infecter les Jacobins ; en feignant de prêcher le républicanisme, ils étaient réellement les apôtres de l'anarchie, de la sédition. Les Jacobins, toujours soumis aux loix, fermèrent la bouche à ces orateurs insensés ; mais l'opinion était gâtée, les principes anarchiques, disait-on, formaient l'esprit de la société.

La veille d'un jour fameux qui vit in-



*nocenter* Louis XVI, et qui couvrit d'opprobre et d'infâmie les législateurs assez lâches pour avoir enfreint aussi indignement les premières motions de l'équité une cohorte populaire animée du génie anarchique, part en murmurant du Palais-Royal, ramasse dans sa route une multitude immense, et cette masse tumultuaire se roule en vomissant des exécutions et en proférant d'épouvantables blasphêmes jusques dans la salle où les Jacobins tiennent leurs séances, et qu'ils venaient d'abandonner. La foule s'empare des bancs, se forme, se constitue en assemblée délibérative: les chefs de la démagogie présentent une motion, dont le but sans doute eût pu être utile, si les formes en eussent été plus adoucies: les *factieux* s'échappent du club, et promettent de se réunir le lendemain au Champ de la fédération, pour y signer individuellement la pétition présentée.

Elle est publiée, et par ce qu'elle respire le despotisme démagogique le plus complet, sur-tout par ce qu'elle a été présentée dans la salle des Jacobins, leurs ennemis la leur



imputent; ce bruit va grossissant, et les Jacobins passent pour être les auteurs d'une adresse insolente et dangereuse.

Forts de ce pretexte, les membres de la coalition se retirent des Jacobins; ils entraînent dans une nouvelle société quelques bons citoyens égarés, et Pétion, le courageux Pétion, d'acord avec l'intrépide Robespierre, reste aux Jacobins, et supporte avec lui tous les coups, toute la grêle dont on les accablait.

Cependant, malgré que la vertu veillât, le crime ne s'endormait pas; il conjurait dans les ténêbres, et le jour arriva enfin, qui éclaira la plus perfide et la plus sanglante scène de la révolution.

Ce jour, et le précédent, on avait parlé d'une pétition, réellement rédigée par les Jacobins, et tendante à ce que *Louis XVI fut mis en cause*. Les intriguans confondirent les deux adresses, et firent passer la leur à la faveur de celle des Amis de la constitution. Le peuple s'assembla au Champs-de-Mars



pour signer une pétition , dont il ignorait la forme et les motifs.

C'eut été bien peu pour les scélérats de tendre des pièges à des citoyens de bonne foi, s'ils ne les y eussent pas fait tomber. Ils savaient, ces agens d'une faction également anarchique et despotique , qu'un rassemblement paisible et sans arme, ne peut être réputé émeute, ni puni comme tel. Voici donc ce qu'ils inventèrent pour achever leur projet.

Deux hommes soudoyés furent placés sous l'autel de la patrie , qui devait servir à signer la pétition ; ils étaient munis de provisions de toute espèce, on espérait qu'au milieu de l'assemblée, des hommes *envoyés exprès* découvriraient ceux-ci *à dessein*, qu'ils les accuseraient d'avoir voulu faire sauter l'autel de la patrie ; que ces hommes seraient immolés à la juste fureur du peuple ; que, vu le délit, la loi martiale serait déployée, que les innocens pétitionnaires , seraient fusillés, et qu'au milieu du trouble les intriguans opéreraient,



soit leur projet de contrerévolution aristocratique, soit celui d'une révolution anarchique, peut-être plus dangereuse encore.

Ici j'abandonne la plume à un témoin oculaire de l'exécrable tragédie, suite funeste de tant de trâmes odieuses et d'épouvantables complots,

*EXTRAIT d'une lettre datée de Versailles ,  
du 19 Juillet 1791.*

“J'étois avant-hier au champ de Mars, vers sept heures ; j'y respirais l'air du matin : je m'amusais à voir les emblèmes et les devises dont l'autel est décoré, tandis qu'un jeune homme que je ne connois point, me semblait les copier. Nous étions seuls. Il crut entendre du bruit sous l'autel, il ne se trompait pas ; il fut en donner avis au poste le plus prochain. Le poste se trouva dégarni ( on lui conseilla de se transporter à la réserve de la maison commune ) il y alla.,,

“Pendant cette intervalle, on dit au Gros-Caillou, que des gens mal intentionnés s'étoient cachés sous l'autel de la patrie, apparemment



à dessein de le miner, ou d'y placer des tonneaux de poudre. L'alarme se répandit bientôt parmi des gens crédules. Le jeune homme revint avec un fort détachement de gardes nationaux. Le peuple du Gros-Caillou les suivit : on leve une planche, on descend sous l'autel : là deux hommes feignaient de dormir ( sans doute leur consigne était d'écouter ce qu'on y pourrait dire dans la journée ). On les conduit au comité de la section, ils avouent que ceux qui les ont placés là, leur font une pension annuelle de vingt-cinq louis, sans vouloir ajouter rien de plus. Ils sortent, le peuple attroupé les menace : quelques mauvais sujets connus de ce quartier s'en emparent : en un moment ces deux hommes sont sacrifiés. Remarquez, mon ami, qu'à cette heure, et il en étoit à peine dix, aucun citoyen pétitionnaire ne s'étoit encore rendu au champ de Mars : remarquez qu'aucun autre attroupement ne s'étoit encore formé dans Paris, ainsi que l'atteste le procès-verbal de la municipalité. Il étoit près de midi, quand des commissaires sont venus



publier dans le canton du Gros-Caillois le décret de la veille contre les attroupemens. “

“Dès-lors on eût dû empêcher d'entrer au champ de Mars quiconque se présenterait, mais on ne le fit pas. Les exécutions sanglantes du matin et mêmes les formalités observées pour maintenir le calme y amenèrent des citoyens, qui peut être sans cela n'y seraient pas venus. Les pétitionnaires arrivaient individuellement ; à une heure après midi , quatre ou cinq cens personnes au plus couvraient les gradins de l'autel : un détachement de garde nationale se présenta, la Fayette était à la tête ; un particulier lança une pierre qui atteignit un officier, un autre parut vouloir tirer un coup de pistolet à la Fayette, lequel ne partit pas ( 1 ). Ces deux hommes furent arrêtés ; le premier, avec trois de ses compagnons, furent envoyés à la muni-

---

( 1 ) Cet homme *aposté* a tiré à bout portant et a manqué ! ! ! ! . On est sûr que toutes ces menées étaient pour exciter la garde nationale et l'attirer dans la faction.



cipalité, celui qui avait voulu tirer sur le général, d'après la réquisition de l'offensé, *fut mis en liberté.* „

„ Vers les deux heures, vinrent des commissaires de la société des Jacobins, qui, conformément au nouveau décret, retirèrent la pétition présentée la veille; alors des membres du club des Cordeliers firent une seconde pétition, dont le sens différait de la première. Vers les quatre heures, les commissaires envoyés par la municipalité se présentèrent de nouveau; ils trouvèrent les citoyens pétitionnaires fort paisibles, et sans armes, c'était pour la plupart des personnes qui ne leur étaient pas inconnues, c'étaient des membres du club des Cordeliers et des sociétés fraternelles; je n'y en vis pas des Jacobins. Les pétitionnaires réclamèrent deux de leurs membres arrêtés et qui n'avaient pas jeté des pierres; ils nommèrent parmi eux à cet effet des commissaires, qui suivirent les officiers municipaux jusqu'à la maison commune; ces officiers municipaux avoient paru satisfaits du calme et de l'ordre qui régnaient entre les



pétitionnaires, ils s'étoient retirés en leur laissant des paroles de paix, ayant jugé que leur présence en ce lieu ne pouvait être plus long-tems utile. Mais la municipalité et le comité des recherches avaient semé parmi ces pétitionnaires un très-grand nombre de ces hommes qui autrefois étoient soudoyés par le ministère ou par la police : ces hommes dont tout l'art, afin de se rendre utile, est d'éveiller les soupçons et la crainte, grossirent les objets, virent ou voulurent voir partout du danger et des complots médités, ils égarèrent peut être le comité, ils égarèrent les municipaux : vous dirai-je plus, ne pouvant à leur gré tromper les pétitionnaires, une soixantaine de malheureux sans asyle furent séduits : ceux-ci restaient séparés des pétitionnaires, on leur fit croire que s'opposer à la garde nationale, aux ordres des municipaux, c'étoit entrer dans les vues des citoyens ; ajoutez à cela que des hommes dont l'orgueil ou la sottise leur fait voir des mauvais citoyens et des brigands dans tout ce qui n'est pas eux, achevèrent de persuader à la municipa-



lité, qu'il existait un danger éminent pour la chose publique. Ajoutez encore tout ce que peut l'esprit de quelques partis croisés, ayant des vues et des intérêts différens, mais dont le trouble était l'objet commun; alors vous concevrez qu'il a été possible que l'on ait pu publier la loi martiale contre de paisibles pétitionnaires, par cela seul, qu'ils formaient un attroupement. Il n'avaient cependant, je puis vous l'assurer, aucun acte, aucun dessein d'attenter à quelques propriétés, mais on le leur supposait, peut-être aussi voulait-on la loi martiale; à six heures, les députés des pétitionnaires quittèrent la maison commune; à peine ils avoient eu audience: ils virent le drapeau rouge, et trois ou quatre seulement retournèrent au champ de Mars. Mais les émissaires secrets plus actifs, les hommes qui par haine ou par désir de servir leur cabale voulaient élever des troubles, firent naître un incident qui empêcha les pétitionnaires d'être instruits de ce qui se passait à l'hôtel-de-ville; ces agens secrets accusèrent un pétitionnaire de sédition pour

avoir



avoir osé dire que le drapeau rouge en cet instant était déployé; ils le traitèrent de perturbateur et crièrent *à la lanterne*: les pétitionnaires pour le sauver firent instruire son procès en règle, il fut trouvé innocent, et l'accusateur fut condamné à lui servir de sauve-garde, ce qui fut exécuté; alors aucun des pétitionnaires ne savait pas encore que la loi martiale étoit publiée; ces hommes qui souvent trompent celui qui les paye et ceux qu'ils veulent perdre, les avaient mis dans une telle situation, qu'aucun n'osait annoncer le danger et même l'on n'y croyait pas. L'on ne pouvait penser que des municipaux qui s'étoient retirés contents de l'ordre qu'ils avaient vu, apportassent la guerre à des hommes paisibles et sans armes: mais le drapeau rouge parut au passage du chemin du Gros-Caillou, les malheureux apostés sur les terres pour jeter des pierres le firent, et non les pétitionnaires qui étaient à l'autel: surpris, ils ignoraient ce que ce pouvait être: ils s'attendaient aux *trois proclamations* qui leur eussent donné le temps de s'éloigner: mais les

E



perfides qui voulaient les perdre avaient  
 prévu ce cas : deux ou trois jeunes citoyens  
 bouillans de courage , s'écriant que c'était un  
 assassinat , puisqu'on ne remplissait pas les  
 formalités tirèrent leurs pistolets ; de là vint  
 le carnage ; les vengeances , l'esprit de parti ,  
 les haines se manifestèrent , on courut après  
 des pelotons de citoyens , on massacra des  
 victimes , et un officier garde national lui-  
 même , sans le vouloir , dans un groupe ,  
 tue son épouse ; il la reconnaît , arrache ses  
 épaulettes , et se livre au désespoir ! Un  
 vieillard de 62 ans venait d'arriver , la curio-  
 sité seule l'avoit conduit en ce lieu ; il disait à  
 sa compagne : retirons-nous , et il tombe mort  
 à mes yeux. Un chasseur poursuivait un  
 autre citoyen , et il le renverse d'un coup de  
 pistolet. Je ne vous retracerai point les hor-  
 reurs que j'ai vues , vous ne les supporteriez  
 pas. Tels sont les résultats de l'ambition ,  
 de l'erreur , de la prévention , de l'esprit  
 de parti et de l'égarement. Ne vous éton-  
 nez donc plus , mon ami , si des législateurs ,  
 si des officiers municipaux , dans des actes



publics , ont donné le nom de séditionnaires , de brigands , à ceux mêmes dont quelques jours avant ils avaient brigué les suffrages. „

Au milieu de ces scènes lugubres , on a vu des législateurs , des administrateurs , des municipaux être l'ame et servir de bourreaux dans la boucherie du Champ-de-Mars ; on a vu un Regnault-de-Saint-Jean-d'Angeli venir à l'assemblée nationale et s'écrier qu'il a vu massacrer au Champ de la fédération deux excellens citoyens , qui prêchaient sur l'autel de la patrie le respect pour les loix à une multitude égarée ( 1 ).

---

( 1 ) Regnault de Saint-Jean-d'Angély est un intrigant de la première espèce , qui s'est déshonoré par ses supplémens au Journal de Paris , et par ses souplesses ministérielles. Il a tellement attaché l'opprobre à son nom , qu'il est cité comme un proverbe pour signifier un intrigant. Si l'Auteur de cet Ouvrage porte ce nom abhorré , c'est pour le remettre en honneur ; car ce dernier a la noble fierté d'espérer que , si pour peindre un faux citoyen , on le nomme *Regnault - de - Saint - Jean - d'Angéli* , on appellera *Regnault - de - Bar-le-Duc* , un véritable patriote.



On a vu un d'André mander les corps administratifs à la barre, et, ô affreuse perfidie des chefs de la faction, on a entendu l'assemblée ordonner le meurtre de citoyens paisibles qui signaient une pétition! . . . . . Enfin, pour comble de l'horreur et de la félonie, on a ouï des bouches impures faire l'éloge de Lafayette, et un décret a été rendu *qui approuve la conduite de la municipalité!!! . . . . .*

Au sein de toutes les trahisons accumulées; accablée de tant de coups divers, portés par tant de mains différentes, la société des Jacobins, allait tomber écrasée sous le poids d'une faction devenue plus puissante par sa constitution en nouvelle société. Mais Pétion ne se laissa point abbattre; il parla, réunit aux Jacobins les hommes ou faibles ou trompés, et la société *mère* reprit vigueur.

Je ne puis m'empêcher de rapporter quelques-uns de ses discours, ils peignent l'homme véritablement honnête, l'âme sensible et l'adorateur de la liberté.

Voici celui qu'il prononça aux Jacobins à l'instant de la scission :



„ Messieurs, nous sommes dans des tems orageux et qui demandent beaucoup de calme, et dans la discussion et dans l'exécution. Je demande à vous faire part de ce qui a été fait dans la nouvelle assemblée tenue aux Feuillans.

„ Des membres de l'assemblée nationale, affiliés à cette société, et qui au fond sont d'excellens patriotes, ont cru devoir eux-mêmes coopérer à cette scission, que je crois du plus grand intérêt pour la chose publique, d'éviter autant que possible. Les uns en veulent, disent-ils, à cette société, pour des reproches faits contre eux dans son sein; les autres se plaignent du peu de liberté qu'ils y ont éprouvé plusieurs fois d'émettre leur opinion, lorsqu'elle semblait opposée à l'opinion générale de la société. Ils lui reprochent l'ironie amère de la proposition faite dans la dernier séance, de porter à la présidence de l'assemblée nationale, un homme dont le nom n'avait jamais été prononcé dans cette société qu'avec dégoût. Joignez à cela cette pétition proposée; joignez-



y aussi les calomnies atroces et sans nombre dont on vous environne, et jugez des peines qu'un ami de la société doit avoir eu pour combattre ces faits.

„ Il a dit que cette société, excellente au fond, ne faisait pas tout le bien dont il la croyait susceptible, parcequ'il la croyait travaillée par des manœuvres qu'il avait cru apercevoir. Pendant long-tems, Messieurs, les membres de l'assemblée nationale faisant le plus grand nombre dans cette société, se sont accoutumés à la dominer. Ce joug a été supporté avec peine, par des hommes libres, et dès-lors la scission dont nous sommes témoins aujourd'hui, a été ménagée de longue main par ces députés, qui regrettaient la perte de l'influence dans l'assemblée. Leur projet est sans doute de rallier autour d'eux toutes les sociétés affiliées, pour les accoutumer, sous le voile de la liberté, au système d'oppression qu'ils méditent de faire régner sur tout l'empire; et vous voyez de quelle conséquence peut-être, pour l'intérêt de la chose publique, le parti que



prendront, dans cette circonstance, vos sociétés affiliées. Par elles, ils chercheront à se concilier l'opinion publique, ils chercheront à la préparer sur la nouvelle constitution qu'ils méditent, et alors que deviendra la constitution que nous avons faite avec tant de peine ?

„ Nous devons nous attendre que déjà peut-être des lettres sont envoyées à toutes les sociétés. Je ne doute pas que si nous ne nous hâtons également d'envoyer aux sociétés affiliées, une adresse dans laquelle on leur apprendra, que de prétendus amis de la constitution, se sont coalisés avec des hommes qui en sont les plus grands ennemis ; si on leur montre le danger d'une scission entre les diverses sociétés des départemens, scission, à la faveur de laquelle il est à craindre que les ennemis de la chose publique n'entreprennent ce qu'ils n'auraient pas osé sans cela ; je ne doute pas dis-je, que vous ne conserviez entre elle et vous cette harmonie si désirable pour le bien général. Voilà donc seulement la voie qui



vous restez pour conserver vos sociétés affiliées. Si vous les conservez, la chose publique est sauvée: vos ennemis n'auront qu'à rougir de leur démarche; sinon il est à craindre que la désunion entre les vrais amis de la constitution n'amène la défiance, et qu'au milieu de cette méfiance générale, le despotisme n'élève son front avec sécurité.

„ Maintenant, messieurs, il faut que je vous parle avec franchise. Etant réunis ici pour étudier et soutenir la constitution, dont toutes les parties sans doute ne sont pas également bonnes, nous devons plus, dans ce moment d'orage, nous occuper à conserver ce que nous en avons, qu'à corriger ce qu'elle peut avoir de défectueux.

„ Il faut en convenir, souvent dans cette assemblée la liberté des opinions a été contrariée. Depuis quelque tems les membres de l'assemblée nationale se sont plaint de n'avoir pas eu la liberté de proposer leurs opinions, pas même de donner connaissance de faits essentiels à connaître.

„ Il s'est fait, dit-on, une pétition; lorsque



cette pétition a été proposée, on vous a dit : l'assemblée nationale n'a pas manifesté son intention sur Louis XVI. Il est vrai que les termes de ce décret n'étaient pas formels, mais il y avait dans ce décret une finesse que je n'y avais pas apperçue, et qui m'a été découverte par des personnes plus au fait que moi, des moyens de faire dire à l'assemblée nationale, ce qu'elle ne voit pas qu'elle décrète. J'avais cru ne voir dans ce décret que les complices et non le criminel principal. Eh bien, messieurs, vous verrez, par la rédaction de ce décret, que M. Bouillé est déclaré le véritable criminel principal, et que les autres sont les complices. Depuis votre pétition, par l'entremise des comités, on a décrété que la charte constitutionnelle serait présentée à Louis XVI. L'intention de l'assemblée est donc bien de conserver Louis XVI. Dans cet état de choses, la pétition que vous avez faite et qui était juste alors, se trouve contredite, parce que l'assemblée nationale ou ses comités l'ont voulu.



“ Mais ce que nous avons de plus essentiel à décider dans ce moment , est de savoir si nous avons l'intention d'empêcher une scission qui me paraît bien déclarée.

“ Hier j'ai combattu de toutes mes forces dans l'assemblée des Feuillants ce projet de scission en prouvant que , quand même cette société aurait eu quelques torts , ce n'était pas le moment de les lui reprocher. J'ai été fâché de voir les adresses qu'on se préparait à envoyer aux sociétés affiliées. J'ai fait l'impossible pour montrer aux membres de l'assemblée nationale , combien ils exposaient la chose publique , en se rendant les instrumens d'une faction. Beaucoup m'ont dit ; que la société retourne à sa première institution , à ses premiers réglemens , qu'ils laissent la liberté de la discussion , et alors nous pourrons nous y réunir.

„ Au nom de la paix , au nom de l'union , reportez-vous donc à ces premiers temps. Lorsque les membres , que j'ai déterminés à revenir dans cette société renaîtront , qu'ils voient , que fidèles à la constitution dont



vous vous êtes déclarés les amis, ils se trouvent au milieu de leurs frères. Si les sociétés affiliées savent que vous avez parmi vous des membres de l'assemblée nationale, elles diront : ce n'est plus qu'une scission de particuliers, mais le fond reste, et vous sauvez la patrie. Faites-leur donc une adresse, que l'on expose dans cette adresse la vérité des faits : qu'on y dise que les membres de l'assemblée nationale, qui jamais n'ont varié dans leurs principes, sont restés au milieu de vous : que quelques-uns vous ont quitté, parce qu'ils ne pouvoient plus regner au sein de cette assemblée. „

Afin de contrebalancer l'influence que l'autorité d'hommes tels que Robespierre, Pétion, Dubois-Crancé &c. , pouvait avoir sur les sociétés affiliées, le ministre Lessart, chef de la faction *feuillantine*, écrivit que les Jacobins étaient dispersés, que les *factieux* avaient causé leur ruine, et que correspondre avec le peu qui restait, c'était s'exposer à partager avec eux la flétrissure publique qui les avait entaché.



Ce fut dans cette circonstance, que Pétion donna la grande mesure de son courage, de son sang froid, de sa loyauté; difficilement on parlerait, difficilement on écrirait avec plus de candeur, de dignité, de vrai dévouement à la chose publique. Nous rapportons la lettre que ce vertueux et immortel législateur adressa à ses commettans dans un moment si dangereux pour sa personne et sa réputation.

*EXTRAIT de la lettre de Pétion  
à ses commettans.*

„ S'il est un moment où je doive rendre compte de ma conduite, c'est celui-ci: je le fais, pénétré de douleur et d'indignation. Qui m'eut dit qu'un jour la pureté de mes intentions, la droiture de mon ame, pussent souffrir la plus légère atteinte, pussent être suspectées? Vous connoissez cette ame toute entière; vous savez si elle est capable de méchanceté et de fourberie: toutes les actions de ma vie se sont passées sous vos yeux; vous savez si je suis bon fils, bon époux,



bon père, bon citoyen. Eh bien ! je suis sur le point de perdre en un instant ce qui m'est plus précieux que la vie. Des calomnies atroces s'attachent à moi ; des hommes artificieux et pervers veulent envelopper ma conduite de nuages : grand Dieu ! de quel air impur je suis environné ! que ne suis-je resté enseveli dans une heureuse obscurité, moi qui aime par-dessus tout la vie simple et tranquille. Le malheur m'a jetté sur un théâtre battu sans cesse par les tempêtes ; et j'ai eu le malheur, plus grand encore, de m'y montrer. Certes je n'ai pas à rougir du rôle que j'ai joué. Jamais mes lèvres ne sont souillées par le mensonge ; jamais je n'ai prononcé un mot que ma conscience ait démenti ; jamais je n'ai été ni l'agent, ni l'instrument d'une basse intrigue. J'ai toujours parlé en homme de bien. Je défie un mortel sur la terre, je défie ceux de mes collègues avec lesquels j'ai été le plus lié, de trouver une seule tache dans ma conduite publique. C'est dans l'intimité de la confiance qu'on se communique li-



brement ses idées , ses projets : eh bien ! je le dis , avec orgueil d'un honnête homme ; je n'ai pas dit un mot tout bas dont je ne puisse m'honorer tout haut. Jusqu'à ce jour j'ai eu l'estime de ceux dont je n'ai pas eu l'amitié. Mes opinions ont rencontré des contradicteurs ; mais il n'est venu dans la pensée de personne qu'elles ne partissent pas d'un cœur pur. Voilà que tout-à-coup dans un moment de crise , on croit qu'il importe de me perdre ; et je suis un factieux , un conspirateur , un homme vendu aux puissances étrangères ! O vous ! qui les premiers avez semé ces bruits infâmes , les croyez-vous ! Non , vous êtes des lâches qui sacrifiez tout à votre ambition , et qui voulez des victimes : je le serai ; mais vous ne ferez pas fléchir mon ame indépendante ; elle s'irritera , elle s'élèvera au milieu des dangers. Citez un fait , un acte , de ma part , qui soit criminel , je ne dis pas qui blesse la délicatesse ; citez , vous dis-je : je vous en porte le défi formel. Cependant un traître doit être démasqué : l'intérêt public l'exige et vous ,



hommes faibles et crédules , qui répétez avec tant de légèreté , et dans l'ombre du mystère , ces criminelles impostures , vous devenez , sans le savoir , les complices des hommes les plus méprisables , pour flétrir la réputation d'un homme de bien. „

„ Après quelques développemens sur les évènements qui ont été la suite de l'affaire du roi , il vient à la scission opérée dans la société des Jacobins. „

„ Faut-il abandonner ses frères parce qu'ils sont égarés ? Faut-il détruire une société , parce qu'elle a des vices ? Et quelle société ! celle qui a rendu les plus grands services à la chose publique , qui a maintenu la constitution contre tous les efforts de ses ennemis ; qui a propagé l'esprit de lumière et de patriotisme d'une extrémité à l'autre de l'empire , et qui , par ses nombreuses affiliations , embrasse toutes les sociétés du royaume , dont elles forme le centre. „

“ J'ai cru appercevoir que cette division était le fruit de l'intrigue. Des hommes , qui



portent par-tout l'esprit de domination dominant depuis long-tems la société des amis de la constitution. On s'est lassé de leur joug ; ils ont perdu peu-à-peu leur influence ; ils ont essuyé des contradictions : aussi-tôt qu'ils n'ont plus été les maîtres , ils se sont retirés , et je n'en doute pas , avec l'ardent désir de s'en venger. L'occasion s'est présentée , ils l'ont saisie ; ils ont entraîné dans leur parti beaucoup de membres honnêtes , qui , par de motifs divers , se sentaient l'éloignement pour cette société. Ils ont voulu jeter ailleurs les fondemens de leur puissance , etc.,

“ J'ai cru appercevoir que ce déchirement , au milieu des mouvemens convulsifs qui nous agitent , pouvait rendre la secousse plus violente et la crise plus forte ; que si la société ancienne ne souffrait pas patiemment cette outrage , et disputait ses dépouilles , deux sociétés rivales et ennemies entraient des-lors en guerre ; que l'une cherchant à conserver ses sociétés affiliées , et l'autre voulant s'en emparer , chacune publierait des manifestes ; que dans le même département , des sociétés pourraient  
se



se déclarer pour la première , tandis que d'autres se rangeraient du parti de la seconde ; que des principes , des partis divers s'établiraient , et qu'il était impossible de prévoir jusqu'où cette scission funeste pourrait conduire dans ces tems d'orage et de trouble.,

“ J'ai cru appercevoir , dans ce déchirement , la destruction prochaine des sociétés des amis de la constitution , je me suis senti plus attaché que jamais au premier asyle de la société , à cet asyle sacré , où la liberté avait fait si souvent entendre ses mâles accens , et qu'on avait tant de fois promis de ne jamais abandonner.,

“ Je vais vous dire maintenant ce qui m'épouvante , ce qui me fait trembler pour la chose publique. Je parle ici avec la liberté et la franchise qui conviennent à mon caractère. La réunion la plus étonnante vient de s'opérer au sein de l'assemblée ; j'en suis témoin , et j'y crois à peine. Des hommes , que l'antipathie la plus fortement prononcée éloigne les uns des autres , se sont rapprochés tout-à-coup. Ils se détestent , ils se mépri-



sent : mille fois je les ai entendus s'attaquer avec l'acharnement le plus cruel , se faire les reproches les plus amers , se permettre les inculpations les plus outrageantes : et ils agissent de concert ! Peut-il exister de liaison vraie sans estime ? auraient-ils déposé en un instant toutes leurs haines ? serait-ce le désir de sauver l'état qui les aurait réunis ? Que ne puis-je le penser ? Mais je me livre malgré moi aux plus tristes présages. Je ne vous parle pas du moment où nous sommes , il est affreux ; il me fait verser des larmes de sang ; l'image de la force se présente partout aux regards du citoyen tremblant et effrayé ; je vois les vengeances et les persécutions particulières s'approcher. Si cet orage n'était que passager , il faudrait avoir la force d'en supporter les ravages ; mais quel avenir , il me semble nous prédire ! je crois , à voir nos travaux achevés , la charte constitutionnelle dressée , présentée à Louis XVI ; Louis XVI proposer des modifications , des réformes , déclarer qu'à ces conditions il accepte ; des troupes étrangères placées de



concert sur nos frontières pour en imposer ; de prétendus amis de l'ordre du bonheur public s'élever du sein de l'assemblée, exposer avec chaleur les dangers qui nous menacent, représenter que si les conditions exigées apportent quelques changemens à la constitution, le fond n'en est point altéré, qu'elle n'en restera pas moins la plus belle constitution de l'univers ; que lorsque nous avons commencé, nous ne devons pas espérer aller aussi loin dans la carrière politique ; qu'il est sage de faire de légers sacrifices pour obtenir une paix solide et durable ; que les mécontents, qui ont essuyé des pertes de toute espèce, satisfaits des plus faibles restitutions, renonceraient à leurs projets de vengeance, et qu'enfin tous les citoyens ne formant qu'un peuple de frères, la nation ne sera plus agitée par de longues et douloureuses convulsions ; les jadis nobles et les prêtres approuver la transaction, les hommes faibles y consentir, les chefs et les orateurs en soutenir les avantages ; quelques vrais amis de la liberté, quelques hommes jaloux de la gloire et du bonheur



de la nation; qu'on traitera de factieux, s'y opposer, et la grande majorité de l'assemblée consacrer, par un décret, cette transaction honteuse; où nous conduiront ces premiers pas rétrogrades? Je ne sais, mais j'en frémis. Fasse le ciel que je me trompe dans mes tristes conjectures!.,

“L'ame bouleversée par ces pensées déchirantes, ne sachant plus quels services il est en mon pouvoir de rendre à la chose publique, je vous avouerai, messieurs, que j'ai été sur le point de quitter le poste où votre confiance m'a placé. Des amis, dans le sein desquels j'ai déposé mes peines et mes alarmes, m'ont détourné de ce dessein, et j'ai suivi leurs conseils. „

“ O ma patrie! sois sauvée, conserve ta liberté, et je rendrai en paix mon dernier soupir. „

*Paris, le 18 juillet 1791.*

*Signé PÉTION*

Un langage si pur, des intentions si droites, une probité si désintéressée achevèrent



de persuader les sociétés affiliées. Robespierre ajouta quelques traits énergiques, qui partent d'une ame fière et d'un caractère antique, elles se réunirent pour la vie et vouèrent au plus profond mépris et les fueillants et leurs lecteurs.

La révision de l'acte constitutionnel vint couronner et couvrir d'opprobre et d'infamie la majorité du comité de constitution et de l'assemblée constituante. Ce qu'on appella alors, *le rocher des patriotes* et qui avait à sa tête Pétion et Robespierre, fit tête à l'orage de toutes les passions, de toutes les cabales déchaînées. malgré l'intrépidité de ces immortels défenseurs des droits de l'homme, malgré l'éloquence sublime et l'énergie que déployèrent ces hommes illustres, le roi rentra dans presque tous les droits que la tyrannie lui avait donné avant la révolution. Enfin la législature constituante eut la bassesse d'aller offrir au roi la charte des lois fondamentales de la France, comme s'il appartenait à un *sujet* d'approuver ou d'invoquer l'ouvrage de son souverain.

L'opinion populaire, imprima sur le front de



ceux qui l'avaient trahie, la cicatrice affreuse de la perfidie; elle flétrit à jamais leurs noms, et depuis ce tems, on ne les prononce plus qu'avec horreur.

Mais la même opinion que Pétion et ses incorruptibles collègues avaient si bien secondée, les couvrit d'une immortelle splendeur, et ils sont devenus les épithètes les plus glorieuses pour le véritable citoyen.

Ainsi la postérité reconnaissante répétera avec transport; *incorruptible* comme *Pétion*; *infléxible* comme *Robespierre*; *loyal* comme *Dubois-Crancé*; *philantrope* comme *Gregoire*; *probe* comme *Prieur*; *intrépide* comme *Buzot*; *ferme* comme *Rœdrer*; *ardent-citoyen* comme *Salles*; *Sevère* comme *Camus*; *honnête homme* comme *Antoine*; *franc* comme *Reubel* et *excellent législateur* et *brûlant du plus pur patriotisme* comme *TOUS*.

Le 30 septembre 1791, l'an 3<sup>e</sup>. de la liberté française, l'assemblée nationale constituante termina sa session; et tandis que d'un côté les mauvais citoyens de cette assemblée sortaient et étaient accueillis ou par



un froid glaçant , ou par des huées, les avocats de la cause du peuple , les héros de la constitution et de la liberté , portés sur les bras d'une multitude de citoyens atendris, célébrés à l'envi par des milliers de bouches , pressés sur le sein d'une immensité d'amans de la vertu , recueillaient par-tout des couronnes de chênes , de fleurs et de laurriers , tressés par les mains du patriotisme et de la gratitude.

Pétion et Robespierre rentrés dans leurs voitures virent l'idolâtrie du peuple se dégrader à force d'exaltation : des hommes se pressaient en foule autour d'eux , et après avoir detellé les chevaux qui traînaient l'équipage , ils commençaient déjà à s'y atteller à leurs places. Mais l'ame des Coryphées de la liberté fut indignée de voir des hommes libres s'oublier et agir en esclaves ; „ citoyens , s'écrierent-ils en s'élançant par les portières , sont-ce bien des hommes libres qui se conduisent ainsi ? pensez-vous nous honorer , en vous avilissant : cessez , cessez d'altérer la pureté de notre jouissance par des



actions indignes et de vous et de nous ; car si l'égalité est notre premier droit, elle est aussi notre premier devoir. „ Ce peu de mots, prononcés avec cette majesté qui commande, persuade le peuple, et le reste du triomphe des deux *incorruptibles* ne fut mêlé d'aucunes peines.

Le législateur de Chartres partagea par tout avec le législateur d'Arras, les fruits précieux de l'ivresse que leurs noms seuls excitaient : de toutes les communes de la France, s'éleva en leur honneur un concert unanime de louanges, non telles que la flatterie en dictait autrefois pour les rois, mais telles que le cœur peut en produire, pour la liberté, pour la patrie, pour leurs enfans, pour leurs défenseurs.

Sous les images de Pétion et de Robespierre la main des individus de tout âge et de tout sexe s'empressaient de tracer en gros caractères : **LES INCORRUPTIBLES** : et cette épithète inscrite sans aucun nom sous le portrait de l'un d'eux placé au salon, faisait écrier tous les spectateurs : *oh ! c'est Pétion ou Robespierre !*

Des adresses de félicitations arrivent par



milliers à l'assemblée nationale, aux Jacobins, pour les féliciter d'avoir possédé dans leurs seins, *les plus honnêtes*, et *les plus ardens amis de l'humanité*, que depuis Jean-Jacques l'Europe ait vu naître.

Un citoyen français dont le nom pour celà seul est digne de recevoir une glorieuse publicité, le brave *Jouan*, écrivit à Pétion pour le prier de baptiser de son nom *révéré*, dit-il, *presqu'à l'égal de celui de la divinité*, le neuvième enfant que son épouse venait de donner à la patrie. Le modeste Pétion, en refusant aux éloges que la reconnaissance inspire à son égard, ne peut se soustraire aux douces émotions de la paternité. Après s'être montré citoyen, il se rappelle qu'il est père, qu'il a un fils qui fait son espoir le plus flatteur, et c'est en versant des pleurs de tendresse que cet excellent père accorda au citoyen Jouant la faveur inappréciable d'ajouter au nom de son fils; le beau nom, le nom chéri de *Pétion*.

Enfant-citoyen ? puisse-tu ne pas démentir l'augure qui présida à ta naissance ; rends-toi digne de ce nom immortel, **PÉTION-JOUANT**



et donne à la patrie avec les grandes vertus et les talens du premier, la droiture et la cordialité du second,!!!!

Après plus de deux années consécutives de travaux non interrompus en faveur du peuple, après en avoir reçu les bénédictions et les couronnes, le juste Pétion fut élevé par sa volonté et par sa reconnaissance au grade honorable et pénible de son premier magistrat. Une circonstance qui n'est pas à omettre parce qu'elle prouve le degré de l'esprit public, est, que Lafayette, Dandré et Beaumetz avaient chacun leur parti pour se faire nommer *maire*. Celui du premier surtout semblait retoutable, parce qu'ayant à lui la plupart des *epaulettiers* de la garde-nationale, il était dangereux qu'ils ne donnassent le change à l'opinion, en dirigeant sur un homme quelle commençait à conspuer, mais qui avait encore *des amis*, les suffrages des citoyens trompés.

La chance tourna autrement. Pétion fut nommé à la très-grande majorité des votans et les insectes qui voulaient rivaliser cet



homme illustre se cachèrent de désespoir et de honte.

Un coup d'œil sur les fonctions du maire de Paris et sur les qualités nécessaires à ce magistrat, prouvera invinciblement que personne mieux que Pétion n'était propre à remplir cette place importante et difficile.

Commençons par les avantages physiques, qui ne sont rien aux yeux du philosophe, mais qui frappent encore l'esprit de la multitude.

Il faut représenter. On ne peut mieux le faire que Pétion : sans morgue, sans air, sans hauteur ; il a cette majesté qui attire la confiance : beaucoup de noblesse et de douceur dans la physionomie ; et avec cela un langage doux et persuasif qui désarme les plus irrités.

Il faut un caractère ferme. Celui de Pétion est bon, voilà pourquoi quelques calomnieux l'accusent d'être faible : mais il a de la force quand il le faut, et les ennemis du bien public qui le calomnient, le trouveront toujours ferme comme un roc, et quoique



battu par les vagues, il sait aussi bien les repousser que les apaiser, une anecdote confirme ceci.

Au renouvellement de l'année 1792, la municipalité fut souhaiter au roi *une prospérité fondée sur son attachement à la liberté, à la constitution*; en sortant de chez Louis XVI, quelqu'un fit la proposition d'aller offrir à son épouse ( 1 ) les complimens ou les souhaits de la commune parisienne représentée par le corps municipal; Pétion, qui sentit qu'Antoinette n'était rien dans l'état, et que sa qualité de femme du roi, ne lui donnait droit à aucunes prérogatives, refusa d'aller chez elle, et dit que si *le corps municipal désirait s'y rendre, ses principes*

---

( 1 ) *Reine* est une expression impropre et inconstitutionnelle, qui a toujours distingué les Francs, même alors qu'ils étaient esclaves, c'est qu'ils n'ont jamais eu de *Reine*; d'ailleurs:

Un peuple est sans honneur, et mérite des chaînes

Quand il baisse son front sous le sceptre des reines.



lui interdisait l'honneur de présider la députation ; cette observation juste fit impression , et l'on dit que l'épouse de Louis XVI s'aperçut que Bailli n'était plus prévôt des marchands.

Dans une autre circonstance, bien autrement importante, Pétion montra une grande fermeté de caractère ; il s'agissait de calmer le peuple , *justement* irrité de l'accaparement *actuel* des sucres et de l'accaparement *menacé* des grains ; tout autre à la place du maire eut été éffrayé du concours et de l'effervescence de la multitude. Pétion n'en fut pas troublé, il marcha au milieu *de ses amis*, s'introduit parmi eux, s'informa de leurs griefs, les haranga, les appaisa, et sans trahir ni leurs intérêts, ni la sévérité de son ministère, parvint à dissiper les rassemblemens et à ramener dans Paris la calme le plus pur et la tranquillité la plus parfaite.

*Qu'est-ce que le maire de Paris?* „ C'est, „ à répondu, un publiciste, le premier magistrat de la ville et l'homme du peuple „ par excellence ; il faut, continue le même



„ auteur (1), bien plus de talens pour être  
 „ maire de Paris, que pour être roi des  
 „ Français, etc.

„ Il faut bien plus de talens pour être  
 maire de Paris que pour être roi des Fran-  
 çais. Dans une constitution libre, le roi n'est  
 qu'un prête-nom; il n'a rien à démêler avec  
 le peuple, qui ne doit savoir son nom et  
 connaître sa figure que par les monnoies. Un  
 maire de Paris, au contraire, doit vivre avec  
 le peuple et pour le peuple; il doit être,  
 pour ainsi dire, présent par-tout; on doit le  
 trouver par-tout où la loi se montre, pour  
 en faire sentir l'esprit, pour en surveiller  
 l'exécution. Hors le méchant, tout le monde  
 doit être satisfait de lui, comme s'il accor-  
 dait des préférences, et pourtant il ne doit  
 faire acception de personne. „

„ Ce n'est pas précisément en lisant la  
 déclaration des droits de l'homme et la cons-  
 titution française que le peuple de Paris doit

---

( 1 ) Prudhomme, N°. 121,



s'appercevoir qu'il est libre, c'est par l'application sage des loix municipales, les seuls de toutes les loix de l'empire qui le touchent immédiatement: comme de tous les fonctionnaires publics, le maire est celui qui l'approche le plus près, il lui faut par conséquent une grande connaissance du cœur humain, et une habitude consommée des hommes réunis en société. Le maire est, pour ainsi dire, le commentaire vivant et journalier de la loi; il ne saurait donc avoir trop de prudence, ni des principes trop sûrs. Le chef-d'œuvre d'un maire de Paris serait de faire oublier au peuple qu'il a un roi, des administrateurs et des juges. Le peuple doit trouver tout cela dans son maire; un maire qui remplirait ses devoirs, rendrait déserts les six tribunaux de Paris; personne plus que lui n'influe sur les mœurs, la liberté et la véritable indépendance du peuple. „

“ Il ne faut pas qu'un maire ait besoin de son écharpe, ou qu'il parle pour commander l'obéissance à la loi; il doit s'être acquis assez de considération, et mériter assez de



confiance , pour n'avoir qu'à paraître pour conjurer un orage populaire. Le maire devrait se promener tous les jours dans les rues de Paris , non pas au fond d'un carrosse , précédé de deux cavaliers , mais sur une mule pacifique , à l'instar de nos magistrats du quatorzième siècle , et accompagné d'un huissier avec sa chaîne et son bâton d'ivoire , portant sous son bras le livre de la loi. Il est bon sur-tout que le maire se fasse voir dans les faubourgs , aux quartiers du pauvre , et par-tout où il y a des ateliers publics ; sa visite doit servir d'encouragement au travail et de rappel à l'ordre . ,

“ Le maire ne doit point tenir table ouverte dans son hôtel ; si frugale soit-elle , elle sera toujours de mauvais exemple . ,

“ Un maire de Paris est le chef d'une famille nombreuse ; ses réglemens de police municipale doivent être plutôt des avis paternels que des ordres. . ,

“ Vous en parlez à votre aise , nous dira-t-on ; mais le maire de Paris n'est-il pas , pour ainsi dire , sous la fêrule d'un directoire ?

N'a-t-il



N'a-t-il pas près de lui des administrateurs ? Le conseil général de la commune ne le tient-il pas comme en tutelle ? Un lieutenant de police était aussi absolu dans sa place qu'un vice-roi dans les Indes ; il pouvait le bien avec tout autant de facilité qu'il faisait le mal. „

“ Les pouvoirs du maire sont limités sans doute , et devaient l'être ; les gens en place ne sont que trop souvent tentés de franchir le cercle de la loi ; celui qu'on trace autour d'eux ne saurait être trop resserré : mais ce n'est pas sous cet aspect qu'il faut considérer la place d'un maire de Paris. Celui qu'on serait obligé de faire rentrer dans ses limites serait digne d'être lieutenant de police , c'est-à-dire , l'agent subalterne du despotisme plutôt que maire , c'est-à-dire , l'homme de confiance que s'est choisi le peuple. „

“ Le citoyen nommé à cette dignité doit donc opter entre deux partis : s'il n'est pas doué de ce mérite éclatant qui en impose à la multitude , et qui justifie d'avance les résolutions les plus hardies , qu'il se contente



d'agir en vertu de déterminations prises dans les bureaux ; mais dans une journée de crise, s'il a du génie assez pour éclairer sa conscience, qu'il prenne sur lui les événemens, et entraîne après lui, par sa fermeté, ceux que la loi a investis du droit de surveiller sa marche ; tous les devoirs du maire ne sont pas écrits dans le code municipal ; les principaux se trouvent dans ses ressources personnelles. „

“ De tous les fonctionnaires publics, le maire est celui qui doit payer le plus de sa personne, et servir comme de supplément à la loi, et quelquefois de correctif ; mais on sent avec quelle probité de caractère, quelle pureté de patriotisme cette magistrature d'opinion, si susceptible d'abus ou d'excès, demande à être exercée. „

“ Cette place, ne peut convenir à celui qui a exercé long-tems et avec éclat un grade militaire ; le ministère de police d'une ville est toute autre chose que le commandement d'un corps d'armée ; et s'il est vrai qu'un chef de troupes, ait besoin d'une sou-



mission aveugle , d'une obéissance passive , d'un dévouement sans bornes de la part du soldat , le maire de Paris serait un tyran subalterne , s'il prétendait à ce même régime auquel le généralat ne l'aurait que trop accoutumé. „

“ Les convenances veulent qu'il soit quinquagénaire ; à l'autorité de la place , il est bon qu'il joigne celle de l'âge et de l'expérience que suppose un certain nombre d'années. Il faut que le peuple puisse l'appeller son père , et que les jeunes gens coupables baissent naturellement les yeux devant lui. „

“ Il est bon aussi qu'il ait un maintien qui en impose , sans rebuter , par un mélange heureux de douceur et de fermeté. Le maire est préposé principalement pour la classe la moins éclairée des habitans de la ville ; par conséquent il faut que son extérieur parle aux sens , et dispose à la déférence qu'on doit lui porter. „

“ On affecte à Londres d'investir le lord-maire d'une pompe qui rivalise et quelquefois éclipse celle des rois. N'adoptons pas cet



usage , il a ses inconvéniens , et ne donne point au peuple une idée saine des choses. Beaucoup de simplicité dans notre maire et dans son cortège fera ressortir d'avantage ses qualités civiques. „

“ Plusieurs de nos lecteurs doivent se rappeler un monsieur d'Argouge , qui fut long-tems lieutenant civil ; il nous faudrait pour maire un homme à-peu-près de cette trempe. Les anciennes familles de Paris ne prononcent encore aujourd'hui , qu'avec le sentiment de la reconnaissance , le nom de ce magistrat estimable , qui ne fit pas beaucoup parler de lui , mais qui , pendant de longues années , exerça avec plus d'honneur que de réputation une espèce de tribunal domestique dans l'intérieur de son hôtel. Personne n'avait à un plus haut degré cet esprit conciliateur dont ne saurait se passer celui qui se dévoue au service de ses semblables , agités de passions et d'intérêts divers. „

“ Le caractère que nos saintes écritures donnent au fils de Marie aurait convenu parfaitement au maire de Jérusalem , si



cette grande ville eût pu se conserver libre. Tout homme public , chargé de maintenir l'ordre et la paix dans une société nombreuse , ne devrait jamais perdre de vue le jugement de la femme adultère. „

A ce portrait, fait pourtant avant que Pétion fût nommé à cette dignité populaire, ne croirait-on pas qu'on l'a pris pour modèle ? et sur-tout, par la même raison que Jesus eût convenu pour maire à Jerusalem, Pétion convient pour maire à Paris. L'un et l'autre ont une ressemblance trop frappante pour ne pas s'en appercevoir ( 1 ).

Ce n'est qu'à trente ans que le fils de Marie donna l'essor à toute sa philanthropie, Pétion n'en a pas encore quarante; le premier et le second ont pour partage la douceur et la sa-

---

( 1 ) On sent qu'en comparant Jesus et Pétion, je n'ai pas regardé le premier comme un Dieu. Je le vois ici comme un Socrate , sous le rapport d'un philosophe, d'un ami de l'humanité, d'un législateur.



gesse de caractère; tous deux ont la même simplicité de mœurs. L'un, en pardonnant à ses bourreaux agissait comme un sage; l'autre, en parlant aux ennemis du bien public, est semblable à un ange de paix, descendu sur la terre pour la félicité des mortels. Pétion et Jesus ont la même éloquence, et cet ardent amour de l'humanité qui, dans tous les hommes indistinctement, ne nous montre que des frères. Le fils de marie n'eut pour antagonistes que les ennemis de son pays, que les grands, que ceux qui vivaient d'abus; le citoyen de Chartres n'en a pas d'autres : ils diffèrent seulement en ceci : Jesus succomba sous les traits de la rage sacerdotale; Pétion en triomphe, en triomphera, et sous son ministère, les mauvais citoyens se cacheront, parce que le crime dort là où la vertu veille.

Dans son discours de réception, Pétion développa avec le talent qui lui est naturel, tous les devoirs que lui imposait la place à laquelle le peuple l'avait porté; on ne peut que les remplir exactement, lorsqu'on les connaît si



bien, et l'espérance publique qui se repose sur le maire de Paris, ne se trouvera jamais trompée.

Le plaisir que je goûte en m'entretenant avec vous, mes chers amis, d'un citoyen vertueux et chéri, me fait reculer le plus que je puis les bornes que je m'étais prescrites. Je ne puis cependant quitter mon sujet, sans avoir à présenter à votre hommage quelques faits récents du brave maire de la capitale.

Lorsque, selon le vœu de la constitution, la garde du roi formée, tant des citoyens de la capitale, que de ceux des départemens, se rendit à la maison commune pour prêter le serment civique; Pétion lui fit un discours qui, par son admirable concision et ses excellens principes, mérite d'être rapporté; le voici :

**MESSIEURS,**

“ Vous allez prendre des engagements : sans doute ils seront sacrés pour vous. „

“ Voulez-vous donner au roi des preuves



de respect pour sa personne? — respectez la constitution. „

“ Voulez-vous lui témoigner votre attachement? — soyez attachés à la constitution. „

“ Voulez-vous lui être fidèles? — soyez fidèles à la constitution. „

“ Les ennemis du roi sont ceux qui osent outrager la nation. Son bonheur est désormais inséparable du bonheur public. „

A travers une multitude de belles actions, de soins, de travaux; parmi l'exactitude la plus scrupuleuse, la plus intacte probité, la surveillance la plus active; au milieu des événemens qui ont déjà signalé l'admirable conduite de Pétion; tous les regards ont distingué la belle fête de Château-Vieux et celle de Simonneau, toutes deux embellies de la présence du bon et digne maire de Paris, toutes deux bien faites pour rejouir son ame, puisqu'elles étaient toutes deux le triomphe de la liberté, et celui de la loi.

Un calomniateur périodique osa exhiler son venin contre Pétion, lors de la célébration de la fête des suisses de Château-Vieux; mais



mais cet homme pur terrassa l'insecte orgueilleux et stupide qui voulait se mesurer avec lui, et son éloquente vertu réduisit au silence le fallacieux Dupont ( 1 ).

Dans la fête funèbre que la patrie reconnaissante offrit au mânes du vertueux maire d'Étampes ( 2 ), tous les yeux étaient fixés sur Pétion; “ *il ne lui en arrivera jamais autant qu'à Simonneau*, s'écria dans la candeur de son ame, un honnête citoyen artisan, *car avant d'immoler notre digne maire, il faudrait nous tuer tous.* „ Et tous les cœurs à l'unisson de s'écrier; *oui, oh! oui!*

Frères et amis, je n'ai encore qu'ébauché l'éloge de celui qui fait le sujet de ma lettre; Pétion, au milieu de sa carrière cueille tous les jours de nouveaux lauriers; tous ses jours sont marqués par des bienfaits, et Paris doit

---

( 1 ) Ci-devant député ministériel, maintenant feuillant, imprimeur d'horreurs et anti-civiques.

( 2 ) Massacré dans une émeute arrivée à l'occasion des bleds.



s'enorgueillir et tressaillir de joie, de posséder celui qu'on peut appeller *l'ange tutélaire de la France*.

Lorsqu'à la fin de la seconde assemblée de nos législateurs, le maire de Paris s'assemblera alternativement dans la chaise curule et sur le trône législatif, je reprendrai la plume, pour suppléer à mes omissions d'aujourd'hui pour confirmer votre admiration, ou arracher celle des hommes à préjugés, ou des ennemis de la liberté et de la patrie.

Agréez l'hommage sincère de mon immuable fraternité.

J. J. REGNAULT,

*Citoyen français, de Bar-le-Duc,*



Regnault-Warin, Jean-Joseph

Vie de J. Petion

Bar le Duc 1796

Gall.rev. 6#Beibd.6

urn:nbn:de:bvb:12-bsb10420194-8